



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **Rapport du jury**

**Session 2025**

**Concours : CAPET externe, CAFEP-CAPET et 3<sup>ème</sup> concours du CAPET**

**Section : économie et Gestion**

**Option : comptabilité et finance**

Rapport de jury présenté par :

**Jean-Michel PAGUET**  
**Inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche**  
**Président du jury**

# Table des matières

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1-STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2025                                          | 3  |
| 2-DÉFINITION DES ÉPREUVES                                                      | 4  |
| 2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP - Section économie et gestion                      | 4  |
| 2.1.1 Épreuves d'admissibilité                                                 | 4  |
| 2.1.2 Épreuves d'admission                                                     | 5  |
| 2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion                          | 6  |
| 2.2.1 Épreuve d'admissibilité                                                  | 6  |
| 2.2.2 Épreuves d'admission                                                     | 6  |
| 3-ADMISSIBILITÉ                                                                | 8  |
| 3.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE - Comptabilité et finance                           | 8  |
| 3.1.1 Statistiques générales 2025                                              | 8  |
| 3.1.2 Observations générales sur les copies                                    | 9  |
| 3.1.3 Les questions juridiques                                                 | 12 |
| 3.1.4 Les questions économiques                                                | 18 |
| 3.1.5 La question de management                                                | 23 |
| 3.1.6 Repères bibliographiques                                                 | 28 |
| 3.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE                                           | 31 |
| 3.2.1 Statistiques générales 2025                                              | 31 |
| 3.2.2 Le sujet                                                                 | 31 |
| 3.2.3 Observations générales                                                   | 33 |
| 3.2.4 Conseils aux candidats                                                   | 34 |
| 4- ADMISSION                                                                   | 36 |
| 4.1- ÉPREUVE DE LEÇON                                                          | 36 |
| 4.1.1 Déroulement de l'épreuve                                                 | 36 |
| 4.1.2 Éléments statistiques 2025                                               | 37 |
| 4.1.3 Observations du jury                                                     | 38 |
| 4.1.4 Conseils aux candidats                                                   | 42 |
| 4.1.5 Exemple de sujet de l'épreuve « mise en situation professionnelle » 2025 | 43 |
| 4.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN                                                       | 47 |
| 4.2.1 Déroulement de l'épreuve                                                 | 47 |
| 4.2.2 Éléments statistiques 2025                                               | 48 |
| 4.2.3 Les observations du jury                                                 | 48 |
| 4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats                                | 50 |
| SITOGRAFIE                                                                     | 51 |

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## 1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2025

|                                             | CAPET externe   | CAFEP externe | 3 <sup>ème</sup> concours |
|---------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------------|
| Postes (public) et contrats (privé) offerts | 59              | 10            | 7                         |
| Candidats inscrits                          | <b>401</b>      | <b>111</b>    | <b>166</b>                |
| Candidats présents                          | 136             | 33            | 46                        |
| ADMISSIBILITÉ                               |                 |               |                           |
| Candidats admissibles                       | 85              | 22            | 15                        |
| Moyenne des présents                        | 7,15            | 7,72          | 5,51                      |
| Moyenne des admissibles                     | 9,05            | 9,04          | 9,11                      |
| Barre d'admissibilité                       | 6,10            | 7,05          | 7,05                      |
| ADMISSION                                   |                 |               |                           |
| Candidats présents                          | 73 <sup>1</sup> | 22            | 15                        |
| Moyenne des présents                        | 10,79           | 11,74         | 10,38                     |
| Moyenne des admis                           | 11,35           | 12,69         | 11,86                     |
| Barre d'admission                           | 8               | 11,31         | 10,67                     |
| Candidats admis                             | 56              | 10            | 7+5 LC                    |

<sup>1</sup> Dont un à titre étranger

## 2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance :

- <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>
- Centre de ressources Comptabilité et Finance : <https://www.crcf-edu.fr/>
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : <https://www.reseaucerta.org/>
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://crcom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

### 2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

#### 2.1.1. Épreuves d'admissibilité

##### Épreuve écrite disciplinaire

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

##### Épreuve écrite disciplinaire appliquée

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 2.1.2. Épreuves d'admission

#### Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

#### Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## 2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion

### 2.2.1. Épreuve d'admissibilité

#### Épreuve écrite disciplinaire

(Première épreuve d'admissibilité du concours externe)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 4**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 2.2.2. Épreuves d'admission

#### Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

#### Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

### 3- ADMISSIBILITÉ

#### 3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

##### 3.1.1 Statistiques générales 2025

|                       |     |        |         |
|-----------------------|-----|--------|---------|
| <b>N &lt; 4</b>       | 33  | 19,76% | 19,76%  |
| <b>4 ≤ N &lt; 8</b>   | 65  | 38,92% | 58,68%  |
| <b>8 ≤ N &lt; 10</b>  | 41  | 24,55% | 83,23%  |
| <b>10 ≤ N &lt; 12</b> | 11  | 6,59%  | 89,82%  |
| <b>12 ≤ N &lt; 14</b> | 11  | 6,59%  | 96,41%  |
| <b>14 ≤ N &lt; 16</b> | 4   | 2,40%  | 98,80%  |
| <b>N ≥ 16</b>         | 2   | 1,20%  | 100,00% |
| <b>Total</b>          | 167 | 1      |         |

Moyenne 7,23

Ecart-type 3,53

Médiane 7,03

Rappel 2024

Médiane : 6,85/20 – Écart-type : 3,36

La moyenne de l'épreuve est de 6,99/20.

Rappel 2023

Médiane : 7,10/20 – Écart-type : 3,76

La moyenne de l'épreuve est de 7,79/20.

Rappel 2022 :

Médiane : 8,6/20 – Écart-type : 3,79

La moyenne de l'épreuve est de 8,65/20.

##### Troisième Concours

|                       |    |        |         |
|-----------------------|----|--------|---------|
| <b>N &lt; 4</b>       | 17 | 36,96% | 36,96%  |
| <b>4 ≤ N &lt; 8</b>   | 20 | 43,48% | 80,43%  |
| <b>8 ≤ N &lt; 10</b>  | 5  | 10,87% | 91,30%  |
| <b>10 ≤ N &lt; 12</b> | 2  | 4,35%  | 95,65%  |
| <b>12 ≤ N &lt; 14</b> | 2  | 4,35%  | 100,00% |
| <b>14 ≤ N &lt; 16</b> | 0  | 0,00%  | 100,00% |
| <b>N ≥ 16</b>         | 0  | 0,00%  | 100,00% |
| <b>Total</b>          | 46 | 1      |         |

Médiane : 5,2/20 – Écart-type : 3,19

La moyenne de l'épreuve est de 5,51/20.

2024

Médiane : 4,13/20 – Écart-type : 2,66

La moyenne de l'épreuve est de 5,02/20.

### Rappel 2023

Médiane : 5,7/20 – Écart-type : 3,45

La moyenne de l'épreuve est de 6,25/20.

### 3.1.2 Observations générales sur les copies

Le sujet de l'épreuve disciplinaire amène le candidat à démontrer les compétences suivantes :

-  maîtrise des savoirs disciplinaires (notamment maîtrise du lexique du champ scientifique)
-  capacité à analyser (rôle des documents)
-  capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée
-  capacité à argumenter
-  capacité à structurer son propos
-  maîtrise de l'expression écrite (respect de la norme linguistique, rédaction avec une syntaxe claire).

La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel entre elles, ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées. L'objectif explicite est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses variées aussi bien en droit, en économie qu'en management par les candidats au CAPET externe Économie & gestion.

Les auteurs du sujet de la session 2025 ont centré les thématiques abordées sur des éléments très classiques des programmes de STMG et de BTS.

Aussi, les nouveaux enseignants recrutés doivent absolument maîtriser les concepts essentiels à l'enseignement en droit, en économie et en management.

#### *Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve disciplinaire*

L'épreuve se compose de deux parties - quatre consignes dans le domaine juridique et dans le domaine économique, et une question problématisée dans le domaine du management - qui vont faire l'objet de commentaires différenciés. Il est cependant utile de donner les conseils généraux suivants aux candidats afin qu'ils soient prêts à aborder cette épreuve dans les meilleures conditions.

#### Constats globaux de l'épreuve :

- Aspects positifs, valorisés par le jury :

#### **Sur le fond :**

- Globalement, la compréhension des questions est correcte.
- Les candidats structurent leurs propos de manière claire et cohérente.
- Les méthodes sont dans l'ensemble acquises (ex. : syllogisme juridique / raisonnement juridique).
- Les bonnes copies sont celles qui allient la référence aux notions, aux auteurs et donnent des exemples concrets.
- Les bons candidats sont capables de mettre en œuvre les différents types d'argumentation attendus : juridique, managériale et économique.

#### **Sur la forme :**

- La majorité des candidats semblent préparés à l'épreuve.
- Des efforts quant à la clarté, la structuration et la présentation des copies.
- De nombreuses copies présentent une syntaxe correcte et une orthographe conformes aux exigences du concours.
- Quelques copies sont très bien écrites, tant au niveau de la syntaxe, de l'orthographe que du style.

- Les copies pénalisées par le jury l'ont été pour les raisons suivantes :

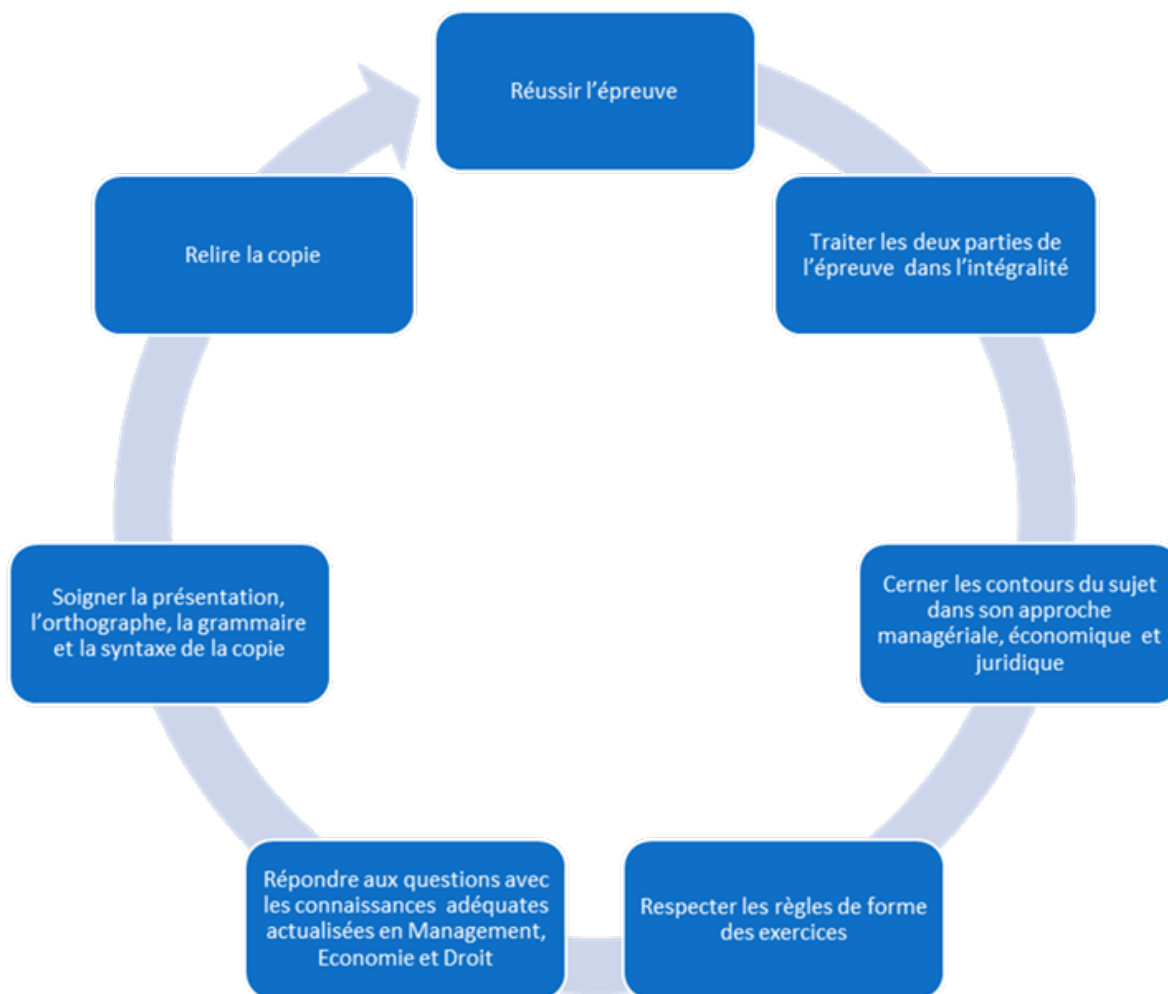
#### **Sur le fond**

- Au niveau des connaissances :
  - Le niveau globalement insuffisant de connaissances attendu des concepts et mécanismes économiques, juridiques et managériaux pouvant se traduire par :
    - Le manque de compréhension des consignes.
    - Des définitions souvent absentes, très maladroites ou erronées.
    - Des questions non traitées, traitées de manière superficielle et/ou hors sujet.
    - Un catalogue de connaissances parfois sans lien avec la consigne, ce qui montre une incompréhension de cette dernière.
    - Les développements très courts, avec très peu d'auteurs mobilisés.
    - Du verbiage ou des passages hors sujet.
  - Peu d'efforts quant à la reformulation de la problématique.
  - Des erreurs et contre-sens inacceptables pour un candidat au CAPET
  - Une réflexion et une prise de recul insuffisantes.
- Au niveau méthodologique :
  - Le manque de rigueur dans les méthodes et les compétences attendues, telles que le raisonnement juridique, l'argumentation en management et en économie.
  - Des paraphrases de document.

#### **Sur la forme**

- La présence de fautes d'orthographe.
- Des maladresses d'expression et de syntaxe.

- Un manque de structure des réponses.
- L'absence de la numérotation ou des questions traitées.
- Le manque de soin : ratures, impression d'un brouillon, lisibilité de l'écriture insuffisante.
- Le style d'écriture inadapté aux exigences, loin du style universitaire attendu, oscillant entre un ton journalistique et presque enfantin. Un style universitaire est attendu.
- La prise de positions qui ne respectent pas la neutralité attendue du professeur.



### Conseils aux candidats

Il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'épreuve ; leur mise à jour est également un prérequis incontournable.

Les candidats doivent connaître parfaitement le programme de première et terminale STMG. Pour ceux qui ne disposeraient pas des fondamentaux notionnels dans toutes les disciplines ciblées, ils peuvent commencer leur préparation au concours en étudiant des manuels de BTS pour créer les bases, puis poursuivre avec des manuels de DCG ou d'autres manuels universitaires. Il est recommandé aux candidats de ne faire l'impasse sur aucune des trois disciplines (droit, économie, management), la polyvalence étant indispensable.

Il est demandé aux candidats d'apprendre à étayer leurs propos par des références jurisprudentielles, des théories représentatives et des illustrations cohérentes. Il s'agit de pratiquer la veille informationnelle et de suivre l'actualité pour compléter une bonne préparation à l'épreuve dans les trois disciplines et ainsi enrichir ou illustrer les connaissances des candidats.

Outre les connaissances, les candidats doivent maîtriser les méthodologies d'argumentation des trois disciplines – droit, économie, management. Le jury invite les candidats à s'entraîner aux méthodes d'analyse de documents juridiques (décisions de justice, extraits de code...) et économiques (graphiques, tableaux statistiques...) et à travailler l'exercice de l'argumentation, en commençant par une analyse rigoureuse des termes et des enjeux du sujet.

Les verbiages ou hors sujet renvoient à un manque de maîtrise des attendus et font perdre un temps précieux au candidat. Il est conseillé de veiller à définir clairement les termes et mobiliser les bons concepts.

Le jury rappelle aux candidats qu'en tant que futur professeur, le principe de neutralité doit être respecté.

Un travail personnel important est donc exigé et doit être organisé. Il convient de l'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux connaissances et leur utilisation rationnelle et pertinente tout au long de l'épreuve. Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé.

La qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos rendus incompréhensibles par une maîtrise insuffisante de la langue ou par une calligraphie illisible ne permettent pas au jury d'évaluer correctement la qualité des connaissances et des raisonnements. Il est attendu que les candidats produisent des phrases complètes, sans fautes d'orthographe et rédigées dans un style universitaire. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée : le jour de l'épreuve le candidat doit prendre le temps de relire sa copie afin de repérer et corriger le maximum d'erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales.

### **3.1.3. Les questions juridiques**

Le sujet est composé de deux questions de droit totalement indépendantes l'une de l'autre :

- La première question prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs du candidat. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 30 minutes.
- La seconde question a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation juridique et les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves / étudiants. Cette question s'appuie sur un document qui peut être une décision de justice, un contrat ou des articles de textes législatifs ou réglementaires. La finalité de cette seconde question est d'évaluer la maîtrise des méthodes usuelles d'analyse de la documentation juridique. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 1 heure.

#### Constats quant à la partie juridique :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées reposent sur les éléments suivants :
  - Une présentation claire, structurée et aérée des copies.
  - Une méthodologie logique et structurée pour l'analyse des documents juridiques (supposant une lecture attentive des éléments de la décision de justice).
  - Le respect des étapes du raisonnement juridique qui facilite la lecture.

- Un effort porté de la part du candidat sur la maîtrise d'un langage courant voire soutenu.
- Une maîtrise exemplaire du vocabulaire juridique, avec une définition et une utilisation rigoureuse de tous les termes clés.
- Des critères supplémentaires offrant une caractérisation extrêmement détaillée de certains ou de l'ensemble des critères, incluant également une analyse approfondie des tensions entre les libertés individuelles et le pouvoir de direction.
- Une très bonne compréhension des éléments clés de la décision, avec une réflexion du candidat allant au-delà des attendus
- Un problème de droit identifié et bien formulé
- Une argumentation rigoureuse et convaincante, qui s'appuie en outre sur des connaissances personnelles ou de la jurisprudence.
- Une prise de recul notamment sur les enjeux et les concepts implicites à questionner.

Lorsque le candidat démontre une maîtrise solide de la méthodologie juridique, notamment dans l'analyse d'un contrat et le développement d'un raisonnement juridique rigoureux, sa copie gagne considérablement en qualité.

- Les copies pénalisées présentent souvent :
  - Une organisation ou structure inexistante du propos conjuguée à un manque évident de maîtrise des notions.
  - Un langage trop familier, couplé à des erreurs régulières d'orthographe et de syntaxe.
  - Des insuffisances manifestes dans les connaissances requises : imprécisions marquées quant aux conditions requises pour que les personnes juridiques puissent valablement contracter, qualification sommaire ou superficielle du contrat liant les parties dans le contexte des contrats de consommation, qualification inexacte des parties qui induit une mauvaise appréciation juridique de la clause, méconnaissance des conditions de la responsabilité civile, manque de distinction ou absence de distinction entre les responsabilités civiles contractuelle et extracontractuelle, absence de maîtrise des mécanismes propres au droit de la consommation, absence notable de connaissances quant à la qualification juridique d'une clause et aux effets qui en découlent.
  - Un lexique employé dépourvu de terminologie juridique appropriée.
  - Une compréhension erronée des termes et de la portée des clauses du contrat.
  - Une mauvaise corrélation entre le contenu contractuel et les normes juridiques applicables.
  - Un recours limité aux normes juridiques, accompagné d'une mauvaise utilisation des annexes fournies.
  - Une faiblesse notable dans l'organisation et la construction logique du raisonnement juridique.

#### Conseils aux candidats

Il est essentiel de maîtriser les méthodes spécifiques à l'enseignement juridique, telles que la lecture et l'analyse de contrats, de décisions de justice ou d'articles doctrinaux. Cela implique, par exemple, l'étude approfondie de textes juridiques, y compris les arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne, de la Cour d'appel et de la Cour de cassation, afin d'améliorer la compréhension des textes réglementaires et législatifs.

Il est conseillé de se plonger dans le détail des programmes de droit pour maîtriser pleinement le vocabulaire juridique et les concepts fondamentaux, en utilisant des manuels scolaires de type DCG et des revues spécialisées. Ces compétences sont spécifiquement évaluées dans les copies.

En droit, il ne faut pas négliger l'importance de la jurisprudence et des positions doctrinales dans la présentation des concepts juridiques, car la règle de droit ne se limite pas à un corpus législatif ou réglementaire.

Enfin, il est attendu des candidats qu'ils approfondissent leurs connaissances avec des manuels universitaires et qu'ils établissent une veille juridique, comme décrit dans la section « Ressources mobilisables en droit » du rapport

#### Éléments attendus sur le fond :

*Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.*

**Première question : Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle.**

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| <u>Compétence évaluée : Maîtriser les savoirs disciplinaires.</u> |
|-------------------------------------------------------------------|

Les candidats devaient mobiliser un vocabulaire juridique précis et procéder à une définition rigoureuse des notions fondamentales du sujet.

Une clarification initiale s'imposait : en droit, la **responsabilité** se définit comme l'obligation, pour une personne juridique, de réparer le préjudice causé à une autre personne juridique.

Il était ensuite nécessaire d'établir une **distinction entre les deux régimes distincts de la responsabilité civile** :

- la responsabilité civile contractuelle qui naît d'un fait générateur qui consiste en l'inexécution totale ou partielle des obligations prévues par un contrat (acte juridique).
- la responsabilité civile extracontractuelle qui naît d'un fait générateur indépendant de tout contrat (fait juridique).

Le **fondement traditionnel** de la responsabilité civile extracontractuelle réside dans la **faute**, entendue comme un manquement à une obligation de conduite imposée par la loi.

Ce fondement juridique se trouve dans le Code civil, notamment à l'article 1240, issu de la réforme de 2016 : *"Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer."*

Les **conditions de la responsabilité civile extracontractuelle** : trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- Un fait générateur (la cause du dommage) : fait juridique dommageable qui a provoqué le dommage. Il peut être de plusieurs types : fait personnel / fait d'autrui / fait des choses.
- Un préjudice : une atteinte aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime. Il doit être certain, personnel, direct, légitime.
- Un lien de causalité entre le fait générateur et le préjudice.

**Evolution : la responsabilité (civile extracontractuelle) pour risque** (ou objective ou de plein droit ou « sans faute ») : le développement de la vie moderne, marqué par la multiplication des activités dangereuses, techniques ou collectives, a conduit le droit à reconnaître de plus en plus souvent des cas de responsabilité

sans faute, afin de mieux protéger les victimes. Le fait générateur n'est plus la faute « mais le risque ». Exemple : la responsabilité du fait des produits défectueux.

### Seconde question :

*Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; analyser une documentation juridique ; mobiliser le raisonnement et les méthodologies juridiques.*

#### A. Qualifier juridiquement les parties au contrat.

Le candidat doit identifier et qualifier le **type de personnes juridiques** à l'origine de la **relation contractuelle**. Le contrat est un contrat d'abonnement.

**Le candidat doit présenter :**

##### - Les fondements juridiques (majeure) :

**Une personne juridique** (personne physique ou morale) est une **entité reconnue par le droit** comme **titulaire de droits et d'obligations**. Exemple : le droit de contracter.

Les **personnes juridiques** dotées de la **capacité juridique** : personnes physiques majeures non protégées ou personnes mineures émancipées / personnes morales régulièrement constituées et inscrites selon les règles prévues par la loi et représentées (exemple : personne morale de droit privé comme une société).

Article 1101 du Code civil : « **Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.** »

Le **contrat de consommation** est un **contrat conclu** entre un **consommateur** (une personne physique) et un **professionnel** (une personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité professionnelle), par lequel le consommateur acquiert un bien ou un service à des fins non professionnelles.

##### - Application au cas (mineure) :

Il s'agit d'identifier et de qualifier les deux personnes juridiques.

Le contrat est conclu entre deux personnes juridiques distinctes :

- Grégoire Mercier, **personne physique** présumée majeure et pleinement capable juridiquement (n'étant frappée d'aucune incapacité).
- Une société par Actions Simplifiée (SAS), **personne morale** de droit privé CINE VAILLANCE, régulièrement immatriculée au registre du commerce et des sociétés, représentée par son représentant légal, Alfred Douillard, personne physique.

##### Au sens du Code de la consommation :

- La SAS intervient en qualité de **professionnel**, dans le cadre de son activité de prestations de services dans le domaine du cinéma.
- Grégoire Mercier agit quant à lui en tant que **consommateur**, dès lors qu'il contracte à des fins personnelles relevant du domaine des loisirs, sans rapport direct avec une activité professionnelle.

#### B. A l'aide d'un raisonnement juridique, analyser la validité de la clause présente dans l'article 7 des Conditions Générales d'Abonnement. En déduire, sa qualification juridique.

- **Le candidat doit mobiliser les notions clés suivantes pour résoudre le cas :**

- **Contrat de consommation** : contrat conclu entre un **professionnel** et un **consommateur**, dans le cadre d'une activité professionnelle pour l'un, et à des fins non professionnelles pour l'autre (article liminaire du Code de la consommation).
- **Clause abusive** : selon l'article **L212-1**, une clause est abusive si elle crée, **au détriment du consommateur**, un **déséquilibre significatif** entre les **droits** et **obligations** des parties.
- **Clauses "noires" et "grises"** : les clauses **noires** sont abusives **de manière irréfragable** (article R.212-1) donc interdites sans preuve possible contraire. Les clauses **grises** sont **présumées** abusives (article R.212-2) donc le professionnel peut essayer de prouver qu'elles ne le sont pas dans le cas d'espèce.
- **Clause réputée non écrite** : l'article **L241-1** du Code de la consommation prévoit qu'une clause abusive est réputée **non écrite**, c'est-à-dire qu'elle est écartée **sans annuler le contrat dans son ensemble**.
- **Déséquilibre significatif** : notion centrale de l'article L212-1 → il s'agit d'un **déséquilibre juridique** (pas seulement économique) entre les droits des parties.

● **Le candidat identifie et formule le problème juridique** posé par la situation par une question d'ordre général et impersonnel.

*Voici quelques exemples :*

**La clause d'un contrat d'abonnement conclu entre un professionnel du cinéma et un consommateur, qui permet au professionnel de supprimer ou restreindre unilatéralement l'accès aux séances initialement promises, sans compensation pour le consommateur, peut-elle être qualifiée de clause abusive au sens du Code de la consommation ?**

La clause d'un contrat d'abonnement de cinéma, qui permet au professionnel de restreindre ou supprimer certaines séances de manière unilatérale en imposant au consommateur le paiement complet du prix, est-elle abusive au regard de l'article L212-1 du Code de la consommation ?

Une clause contractuelle autorisant un professionnel à modifier unilatéralement les modalités d'exécution de la prestation principale, sans offrir de contrepartie au consommateur, constitue-t-elle une clause abusive au sens du Code de la consommation ?

● Le candidat doit repérer les fondements juridiques qui lui serviront de base pour son **argumentation juridique** (sa "majeure") :

#### **1. Majeure (règles de droit) :**

En vertu du principe de la liberté contractuelle (article 1102 du Code civil), les parties à un contrat sont libres d'en déterminer le contenu, sous réserve du respect de l'ordre public. Cette liberté permet notamment l'insertion de clauses particulières pour préciser les obligations réciproques des cocontractants.

Cependant, dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur, cette liberté est encadrée par les dispositions protectrices du **Code de la consommation**, qui visent à rétablir l'équilibre contractuel au profit de la partie considérée comme faible : le consommateur.

Ainsi, l'**article L212-1 du Code de la consommation** dispose que : « Dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat. »

En complément, les **articles R. 212-1 et R. 212-2** du même code distinguent :

- les **clauses "grises"**, présumées abusives,
- les **clauses "noires"**, réputées abusives de manière irréfragable, c'est-à-dire interdites sans que le professionnel puisse prouver le contraire.

Parmi ces dernières figure la clause qui permet au professionnel de **modifier unilatéralement les caractéristiques essentielles de la prestation**, notamment sa durée, son prix ou son contenu.

Selon l'**article L241-1 du Code de la consommation**, une clause abusive est réputée non écrite : elle est écartée sans pour autant invalider l'ensemble du contrat.

● Le candidat **argumente quant à la résolution du cas** (sa « mineure ») en mettant en lien les éléments de droit et la situation juridique :

## **2. Mineure** (faits de l'espèce) :

En l'espèce, un contrat a été conclu entre **Grégoire Mercier**, personne physique présumée majeure et juridiquement capable, agissant à des fins personnelles et de loisir, ce qui lui confère la qualité de **consommateur**, et la **SAS CINE VAILLANCE**, personne morale de droit privé régulièrement immatriculée, agissant dans le cadre de son activité professionnelle de prestations cinématographiques, ce qui en fait un **professionnel** au sens du Code de la consommation.

Ce contrat d'abonnement, conclu entre un professionnel et un consommateur, est donc soumis au régime des contrats de consommation.

La **clause 2 des Conditions Générales d'Abonnement (CGA)** prévoit que, sous réserve du paiement du prix, l'abonné bénéficie d'un **accès illimité** aux séances de cinéma, tous les jours, pour tous les films, à raison d'un billet par séance, avec un délai de 1 h 30 entre chaque.

Or, la **clause 7 des CGA** permet au professionnel de **modifier unilatéralement** les termes de cette clause 2, ce qui revient à altérer les **caractéristiques essentielles du service** rendu au consommateur.

● Le candidat, après avoir exposé la règle de droit applicable (la majeure) et l'avoir confrontée aux faits de l'espèce (la mineure), doit impérativement conclure :

## Conclusion :

La clause 7 constitue une **clause noire**, prohibée de manière absolue en vertu des **articles R.212-1 et R.212-2** du Code de la consommation, car elle permet au professionnel de modifier unilatéralement une caractéristique essentielle de la prestation.

En effet, la société **SAS CINE VAILLANCE** se réserve contractuellement le droit :

- de **supprimer unilatéralement la prestation principale**, à savoir une séance de cinéma, dès lors qu'aucun spectateur non abonné ne s'y est inscrit,
- ou encore de **restreindre l'accès à une séance** en cas de ce qu'elle considère, de manière **discrétionnaire**, comme une « forte affluence ».

Ainsi, la SAS **s'octroie un droit unilatéral de modifier ou de supprimer la prestation promise**, tout en contraignant **Grégoire Mercier** à exécuter intégralement son obligation de paiement, **sans garantie de contrepartie équivalente**.

Cette clause crée donc un **déséquilibre significatif** entre les droits et obligations des parties, au seul bénéfice du professionnel, ce qui est expressément visé par l'**article L212-1 du Code de la consommation**.

En conséquence, cette clause est **réputée non écrite** conformément à l'article **L241-1**, et **ne peut être opposée** au consommateur. Le contrat reste valable, mais la clause litigieuse doit être écartée.

### 3.1.4. Les questions économiques

La série de questions économiques est indépendante des questions juridiques. Le sujet est composé de deux questions d'économie également totalement indépendantes l'une de l'autre :

- Le premier travail prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs disciplinaires du candidat. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 30 minutes.
- Le second travail a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation économique ainsi que les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves/étudiants. Ces questions s'appuient sur un document économique (tableau de données ou graphique, à l'exclusion de textes). La finalité de ces questions est d'évaluer la capacité d'analyse de documents économiques chiffrés. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 1 heure.

Constats quant à la partie économique :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées reposent sur :

Sur le fond :

- Une définition rigoureuse et précise de l'ensemble des notions clés du sujet.
- L'emploi d'un vocabulaire économique riche, précis et adapté à la problématique traitée.
- La mobilisation de concepts et mécanismes économiques complexes, en lien avec les thématiques abordées, révélant une pensée structurée, nuancée et illustrée par des exemples pertinents (données chiffrées, cas concrets, comparaisons internationales, etc.).
- Une compréhension fine des enjeux, démontrée par la capacité du candidat à étendre et approfondir son raisonnement.
- L'intégration de références théoriques solides, accompagnées de références complémentaires justifiées et bien exploitées.
- Une analyse précise, enrichie de comparaisons temporelles cohérentes et bien articulées.
- Une prise de recul pertinente, se traduisant par la capacité à questionner les notions implicites du sujet et à éclairer les enjeux profonds qu'il soulève.

D'un point de vue formel, il ressort que certains candidats tentent de structurer leur développement de manière cohérente. Les productions les plus convaincantes se distinguent par une organisation solide qui facilite la compréhension du propos, grâce à l'annonce explicite d'une démarche argumentative suivie avec rigueur jusqu'à la fin. Le jury valorise particulièrement les raisonnements bien construits, articulés autour d'une question directrice clairement identifiée.

- Les copies pénalisées présentent :

- des notions économiques essentielles **absentes de toute définition**, ou bien **présentées de manière approximative**, partielle, voire inexacte.
- une **confusion entre les champs disciplinaires** (économie, droit, management), notamment lorsque des concepts sont utilisés en dehors de leur cadre théorique d'origine, comme c'est le cas, par exemple, de la notion de « parties prenantes », souvent mobilisée en management mais ici appliquée à tort dans un raisonnement économique.

- une **maîtrise insuffisante des raisonnements ou mécanismes économiques**, qu'ils soient microéconomiques ou macroéconomiques.
- des **références théoriques sans en justifier l'utilisation**, ou de manière déconnectée du sujet, ce qui affaiblit la pertinence de leur propos.
- Des **confusions conceptuelles importantes** comme l'utilisation erronée d'indicateurs économiques, par exemple en confondant le **taux directeur** avec le **taux d'inflation**, ce qui révèle un manque de rigueur dans la compréhension des notions de base.

Une absence de neutralité mettant en avant une prise de partie politique ou idéologique en contradiction avec le respect attendu du principe de neutralité du professeur

### Conseils aux candidats

Le jury rappelle aux candidats qu'il est indispensable de maîtriser les concepts et contenus économiques abordés dans les programmes et référentiels (STMG, BTS tertiaires au minimum et DGC pour les approfondissements) pour pouvoir élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

Un exposé de connaissances argumenté repose sur la mobilisation pertinente des notions et des mécanismes présents dans les questionnements. Un nombre approprié de notions et de théories propres à l'économie doit être mobilisé à bon escient. Les noms des auteurs et des théories convoquées sont attendus de façon précise. L'exploitation de données quantitatives est également une compétence à travailler, sachant qu'elle dépasse leur simple lecture et qu'elle nécessite un retraitement par les candidats. À cette fin, les éléments de calcul doivent être précisés et les résultats explicités dans les réponses.

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle, de suivre l'actualité pour pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte économique actuel.

Le ton de la conversation ou du jugement personnel est à bannir car il ne reflète pas la posture que l'on est en droit d'attendre de la part d'un futur enseignant. D'une façon plus générale, le jury invite les candidats à soigner la forme de leur copie et à utiliser un registre de langage soutenu.

#### Éléments attendus sur le fond :

*Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.*

**Question 1 : Caractériser la notion de bien commun. Montrer que ses caractéristiques sont à l'origine d'une défaillance de marché.**

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| <u>Compétence évaluée</u> : maîtriser les savoirs disciplinaires. |
|-------------------------------------------------------------------|

#### **Les définitions :**

- Le candidat doit être capable de définir avec précision ce qu'est une **défaillance de marché**.

Il s'agit d'une situation dans laquelle le fonctionnement du marché ne permet pas une allocation optimale des ressources, justifiant ainsi une intervention extérieure (notamment publique).

- Le candidat identifie les **biens communs** comme un exemple typique de défaillance de marché. Il explique que le marché, laissé à lui-même, échoue à préserver durablement ces ressources, ce qui entraîne leur surexploitation.

- Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les deux **caractéristiques essentielles du bien commun** :
  - la **rivalité** : ce qui signifie que la consommation par un agent réduit la quantité disponible pour les autres. Le candidat peut, par exemple, illustrer cela avec la ressource halieutique : plus un pêcheur prélève de poissons, moins il en reste pour les autres.
  - la **non-excluabilité** (ou non-exclusivité) : ce qui signifie que personne ne peut être empêché d'y accéder, même sans y contribuer. Le candidat doit souligner qu'il est techniquement ou économiquement difficile d'exclure des usagers.
- *Le candidat doit comprendre que le bien commun, par ses caractéristiques spécifiques (rivalité et non-excluabilité), constitue une forme de défaillance de marché. En effet, le fonctionnement du marché ne permet ni une allocation optimale de la ressource, ni sa préservation dans le temps.*

**Le candidat doit maîtriser les apports théoriques essentiels à la compréhension des défaillances de marché liées aux biens communs :**

Cette idée est illustrée par la célèbre expérience de pensée de Garrett Hardin dans *La Tragédie des communs* (1968). Il y décrit une situation où un pâturage est en accès libre : chaque éleveur peut y faire paître autant de bétail qu'il le souhaite. Tant que personne ne peut être exclu (non-excluabilité) et que l'usage de la ressource en diminue la quantité disponible (rivalité), chaque agent est rationnellement incité à maximiser son usage, sans tenir compte des effets négatifs sur la collectivité.

Ce comportement conduit à une surexploitation, puis à l'épuisement de la ressource, car le coût de la dégradation est partagé, alors que le bénéfice est individuel. On assiste alors à un échec du marché : la coordination par les prix est inefficace et ne permet pas de préserver le bien commun.

La référence à Adam Smith et à sa théorie de la main invisible (1776) est ici remise en question : la recherche de l'intérêt personnel ne conduit pas, dans ce cas, à l'intérêt général, mais à une issue collectivement désastreuse. Ce paradoxe est accentué par le phénomène de passager clandestin théorisé par Olson (1965) : chaque individu cherche à profiter du bien sans participer à son financement, ce qui rend difficile toute gestion collective spontanée par le marché.

Ainsi, le marché échoue à assurer une gestion durable des biens communs. Cette situation illustre pleinement une défaillance de marché, qui nécessite la mise en place de mécanismes alternatifs de régulation, tels que des règles publiques (quotas, interdictions), des incitations économiques (taxes, droits de propriété) ou encore des formes de gestion collective encadrées par des institutions (comme l'a étudié Elinor Ostrom).

### **Conseils aux candidats**

Le jury recommande vivement aux candidats d'analyser minutieusement les verbes directeurs afin de comprendre pleinement leur signification et leur portée et avant de commencer la rédaction d'une réponse. Un travail préparatoire sur brouillon est essentiel pour structurer les idées et garantir une bonne intégration des concepts clés du sujet.

Il est également conseillé de structurer les réponses de manière cohérente, en utilisant un langage soutenu et en s'appuyant sur des connaissances précises, pertinentes, à jour, enrichies par des exemples concrets issus de l'actualité économique ou juridique, que ce soit au niveau national, européen ou international.

La connaissance approfondie des définitions et des théories économiques est fondamentale et indispensable.

## Question 2 : À partir des annexes et de vos connaissances :

*Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; analyser une documentation économique.*

*La réponse à cette question supposait que le candidat définisse les concepts et/ou précise les modalités de calcul.*

### A) Présenter le rôle et les instruments de la politique monétaire européenne.

A. La politique monétaire européenne : ce que le candidat doit maîtriser :

- Définir clairement la politique monétaire et son cadre européen :

Le candidat doit être capable d'expliquer que la politique monétaire regroupe les décisions prises par une **banque centrale** pour agir sur le coût et la disponibilité de la monnaie dans une économie.

Dans le cas de l'Union européenne, le candidat doit savoir que cette politique est assurée par le **Système Européen de Banques Centrales (SEBC)**, composé de la **Banque Centrale Européenne (BCE)** et des **banques centrales nationales** de tous les États membres de l'Union Européenne.

Toutefois, le rôle central revient à la BCE, en particulier pour les **pays de la zone euro**, au sein de ce qu'on appelle l'**Eurosystème**. Le candidat doit bien distinguer les pays membres de l'UE et ceux ayant adopté l'euro.

- Comprendre et formuler le rôle de la politique monétaire :

Le **candidat soucieux de la rigueur de son propos doit veiller à bien distinguer la politique monétaire de la politique budgétaire**, deux leviers économiques aux logiques et objectifs différents. Cette distinction est essentielle pour éviter toute confusion dans l'analyse et construire une argumentation précise.

Le candidat doit impérativement connaître l'objectif principal de la politique monétaire européenne : **la stabilité des prix**. Cela se traduit concrètement par une **cible d'inflation** fixée à **2 % par an**, mesurée via **l'indice des prix à la consommation harmonisé à l'échelle européenne (IPCH)**.

Le candidat doit aussi être en mesure de distinguer les deux périodes :

- **Avant 2021**, l'objectif d'inflation était défini comme un plafond (inférieur à 2 %).
- **Depuis juillet 2021**, la BCE adopte une cible **symétrique de 2 %**, c'est-à-dire qu'un écart, qu'il soit à la hausse ou à la baisse, est jugé tout aussi problématique.

Le candidat doit montrer qu'il comprend que pour atteindre cet objectif, la BCE surveille **l'évolution des prix, de la masse monétaire, et d'autres indicateurs économiques**.

- Identifier et expliquer les instruments de politique monétaire :

Le candidat doit savoir distinguer les **instruments conventionnels** des **instruments non conventionnels**.

**- Les instruments conventionnels à connaître :**

Le candidat doit maîtriser les **trois taux directeurs** utilisés par la BCE :

- Le **taux des opérations principales de refinancement** (taux auquel la BCE prête aux banques commerciales à court terme) ;
- Le **taux de prêt marginal**, utilisé pour les emprunts d'urgence d'une banque commerciale à très court terme en sollicitant la banque centrale ;
- Le **taux de la facilité de dépôt**, qui rémunère ou pénalise les dépôts des banques commerciales auprès de la banque centrale.

Le candidat doit comprendre que la modification de ces taux permet d'influencer le **comportement des banques commerciales**, et, indirectement, celui des **ménages** et des **entreprises** (via les taux d'intérêt appliqués aux crédits et aux dépôts, la consommation, l'investissement...).

Le candidat doit également connaître le rôle des **réserves obligatoires**, que les banques doivent déposer auprès des banques centrales nationales. Il faut expliquer qu'elles ont pour but de **stabiliser les taux du marché monétaire** et de créer un **besoin de liquidités** chez les banques.

**- Les instruments non conventionnels à ne pas négliger :**

Le candidat doit être capable de situer historiquement l'apparition des outils non conventionnels : **crise de 2008, crise des dettes souveraines, COVID-19, choc inflationniste post-2021.**

Parmi ces instruments, le candidat pouvait citer et expliquer :

- l'assouplissement quantitatif ou **quantitative easing** (rachat d'actifs pour influencer les taux longs) ;
- la **forward guidance** (communication stratégique pour influencer les anticipations des marchés) ;
- les **opérations de refinancement à long terme** (pour soutenir le crédit) ;
- les **taux de dépôt négatifs**, incitant les banques à prêter plutôt qu'à conserver leurs liquidités.

**En résumé : le candidat soucieux de valoriser sa réflexion doit :**

- Définir précisément le cadre **institutionnel** de la politique monétaire européenne ;
- Comprendre son **objectif central** (la stabilité des prix et l'évolution de la cible d'inflation) ;
- Savoir **distinguer et illustrer les différents instruments** utilisés par la BCE, en les **replaçant dans leur contexte historique**.

**B) Analyser l'évolution de l'inflation en France.**

**La démarche attendue du candidat pour traiter le sujet :**

- Le candidat doit d'abord définir les notions clés : **inflation, déflation, désinflation et Indice des Prix à la Consommation (IPC)**.
- Il doit ensuite analyser l'évolution de l'inflation sur le long terme, en identifiant les grandes périodes (**forte inflation, désinflation, risque de déflation**).
- Enfin, le candidat doit proposer une analyse sur le court terme, en s'appuyant sur les dynamiques économiques récentes et les réponses des autorités monétaires.

● Le candidat doit maîtriser **les notions clés suivantes** : inflation, désinflation, déflation et Indice des Prix à la Consommation (IPC), afin de fonder son analyse sur des bases solides :

- **La notion d'inflation**, entendue comme une perte du pouvoir d'achat de la monnaie, se traduisant par une hausse générale et durable des prix. Il ne suffit pas que quelques prix augmentent : c'est l'ensemble des prix dans l'économie qui doit progresser.

- **La différence entre l'inflation, la désinflation et la déflation**, trois notions liées à l'évolution des prix, mais aux dynamiques bien distinctes : la désinflation correspond à un ralentissement de la hausse des prix (mais les prix continuent d'augmenter) et la déflation qui désigne une baisse durable et auto-entretenu du niveau général des prix.
- Pour analyser ces phénomènes, le candidat mobilisera l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), calculé à partir d'un panier représentatif de biens et services consommés par les ménages. Cet indice, actualisé chaque année, permet d'évaluer la variation moyenne des prix entre deux périodes.

● Analyse de l'inflation sur longue période :

***Le candidat peut s'appuyer sur l'annexe E1 pour illustrer l'évolution de l'inflation sur longue période.***

**Le candidat doit être capable de retracer les grandes phases de l'inflation en France :**

- **Avant 1983**, l'inflation est forte et instable, dépassant souvent les 10 % (sauf en 1953).
- **À partir de 1983**, avec le **tournant de la rigueur**, l'État désindexe les salaires et commence à maîtriser l'inflation.
- **Depuis la création de la BCE (1998) et le passage à l'euro (2002)**, la stabilité des prix s'impose. L'inflation reste en dessous de 4 % jusqu'aux années 2020.
- **Après 2008**, le candidat doit montrer que le risque principal devient la **déflation**, malgré les politiques monétaires non conventionnelles mises en place par la BCE.

● Analyse de l'inflation sur courte période :

***Le candidat peut s'appuyer sur les annexes E2 et E3 pour illustrer l'évolution de l'inflation sur courte période.***

- Le candidat doit expliquer que la crise Covid (2020) a provoqué un choc d'offre, suivi d'un rebond de la demande, créant des tensions inflationnistes.
- La guerre en Ukraine a aggravé la hausse des prix, notamment de l'énergie et des matières premières.
- En 2022, l'inflation atteint 5,2 %, tirée par l'énergie, l'alimentaire et les biens manufacturés.
- Le candidat doit mobiliser les données : entre 1990 et 2022, + 200 % pour l'énergie contre + 10 % pour les biens manufacturés.
- La BCE réagit avec un fort resserrement monétaire.
- Depuis 2023, l'inflation ralentit : + 2,9 % en février 2024, mais est désormais portée par les services, en lien avec la hausse des salaires.

### **3.1.5. La question de management**

Le sujet est composé :

- d'une question de réflexion qui amène le candidat à puiser dans ses connaissances pour construire une réponse structurée (structure de la discussion attendue) ;
- quelques documents accompagnateurs permettant d'interpeller le candidat (documents théoriques, données, etc.) et de l'orienter dans sa réponse. Attention, il ne s'agit donc pas d'un corpus documentaire qui risquerait de transformer la question en « mini-synthèse ».

La question de management est la question « principale » du sujet. On estime à 2h le temps passé par un candidat sur cette question. Il s'agit plutôt d'une discussion (pour ne pas dire dissertation, car en 2h ce n'est pas possible) sur une problématique de management. La question est donc posée de façon déjà problématisée : il ne s'agit pas d'un thème pour lequel les candidats doivent eux-mêmes poser leur question, on leur pose la question à laquelle ils sont tenus de répondre.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils se réfèrent à une organisation particulière pour illustrer la réponse à la question posée (dans la mesure où il ne s'agit pas d'une étude de cas). Les apports théoriques supplémentaires visant à étayer la réponse amènent le jury à valoriser la copie des candidats.

#### Constats quant à la partie managériale :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées se caractérisent par les éléments suivants :
  - Tous les termes du sujet sont définis avec rigueur et précision, le vocabulaire managérial mobilisé est riche.
  - La problématique est reformulée et le candidat lui donne un sens.
  - Des théories variées, précises et pertinentes sont mobilisées pour appuyer la démonstration : des classiques au plus récentes.
  - Des références variées, pertinentes et précises.
  - Le développement parfaitement structuré et équilibré avec une logique démonstrative très convaincante.
  - La réponse du candidat est particulièrement exhaustive et s'inscrit dans une logique démonstrative pertinente.
  - Les auteurs ont été nommés et leurs théories utilisées et non juste citées.
  - Une capacité à illustrer les théories avec des cas concrets d'entreprises.
- Les copies pénalisées présentent souvent :
  - Aucune référence à des pratiques managériales concrètes ou alors les références se limitent à des expériences historiques (ex : expérience d'Hawthorne de Mayo)
  - Des réponses sans argument. Pour rappel un exemple n'est pas un argument. Il faut expliquer, démontrer via des concepts et des théories.
  - Une réflexion plutôt philosophique ou personnelle sans réelle réflexion managériale sur la notion de motivation.
  - L'absence de présentation d'auteurs pertinents par rapport au sujet alors que les théories fondamentales sont présentes dans les annexes. .
  - L'absence de présentation de pratiques managériales et de concepts clé.
  - Des développements trop souvent très courts, très peu d'auteurs mobilisés, et une paraphrase des documents. Peu d'efforts de reformulation de la problématique.
  - Des paraphrases de document.
  - Une méconnaissance des attendus de forme minimum pour valoriser une réflexion structurée.

#### **Sur la forme**

Il est nécessaire d'organiser les propos avec une introduction, un corps structuré, la plupart du temps en deux parties, et une conclusion. Les idées sont présentées d'une manière assez logique et plutôt bien illustrées par des exemples concrets.

Quels sont les points précis qui ont permis de valoriser les copies ?

- Une réflexion managériale structurée avec une réelle volonté de démonstration.
- Un ensemble agréable à lire en raison de la fluidité du propos et de la présence d'un fil conducteur qui correspond au plan annoncé.
- Des auteurs et concepts bien mobilisés avec une structure clairement identifiée, (parfois des auteurs sont cités mais sans aucun rapport avec le sujet, cela pose problème).

### **Sur le fond**

Les candidats négligent la phase d'analyse d'un sujet avant de débiter une argumentation, si bien qu'ils oublient complètement, pour la plupart des copies, la définition des termes du sujet, l'explication, la réflexion autour des axes à développer. Il est nécessaire de définir les termes essentiels du sujet. Cette étape préalable à toute réflexion est déterminante pour la qualité de la copie. Les membres du jury regrettent de trouver très souvent des copies dans lesquelles la problématique est paraphrasée, le sujet n'est pas suffisamment questionné, les termes ne sont pas confrontés et cela conduit à un traitement superficiel du sujet. Les candidats restent donc à la surface du sujet sans réellement le creuser, sans en cerner les contours et ils passent à côté du niveau de réflexion attendu. De nombreuses copies n'ont pas de fil conducteur.

Le jury regrette que les candidats ne mobilisent pas davantage d'auteurs ni ne fassent réellement de liens avec des exemples concrets d'entreprises. Le sujet était classique et permettait l'illustration des propos avec des exemples d'entreprises.

Les copies qui ont été valorisées sont celles qui ont su construire une réponse structurée et argumentée à l'aide de théories et d'exemples bien choisis, qui témoignent de la maîtrise des compétences méthodologiques et des notions attendues. Le sujet comportait le terme « actuels », il était donc essentiel de centrer la problématique sur la période présente.

### **Conseils aux candidats**

Il est impératif de se préparer tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, la maîtrise de la méthodologie d'analyse et de lecture d'un sujet permet de cerner les attendus, de questionner les concepts, de définir un plan qui répond à une problématique qui servira de fil conducteur. Il s'agit là d'un véritable exercice intellectuel auquel les candidats doivent se préparer.

Ensuite, la maîtrise des concepts, théories et connaissances scientifiques permet d'alimenter ce sujet et de répondre de la manière la plus complète à la problématique posée. Il s'agit là de travailler les auteurs, les théories de manière approfondie et non superficielle. Il est également important d'alimenter le sujet en exemples adaptés. Pour cela, les candidats peuvent se servir de leur expérience professionnelle ou les lectures de thèmes d'actualité.

### ***Rappel des principes de base d'une argumentation rédigée***

**L'argumentation n'est pas un seul exposé de connaissances. Il s'agit d'abord de répondre à une question posée en étayant sa réponse (ses arguments) par des concepts scientifiques et des exemples concrets probants. L'argumentation n'est pas non plus l'expression d'une opinion brute et non fondée. Le propos doit faire montre de recul, de nuance et savoir utiliser les connaissances disciplinaires au service des idées. L'argumentation est une réflexion.**

### Points de vigilance pour une argumentation rédigée

1. Repérer la portée des termes de la problématique posée et circonscrire les enjeux sous-jacents.
2. Établir un fil directeur donnant un sens à l'ensemble des propos.
3. Construire un plan et le respecter dans le développement rédigé.
4. Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
5. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
6. Conclure de manière concise en répondant à la question problématisée posée.

### Éléments attendus sur le fond :

*Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.*

**Question de management : Motivation et démotivation des ressources humaines : quels enjeux actuels pour les entreprises ?**

Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; identifier et mesurer les enjeux de la problématique posée ; argumenter.

#### **Conseils aux candidats**

Même si la question est problématisée, on n'en attend pas moins une prise de hauteur de la part des candidats. La problématique résulte de la mise en tension des termes du sujet en vue de trouver une structure cohérente.

Plusieurs questionnements se posent autour de cette problématique.

La problématique n'est pas nécessairement formalisée de manière explicite et interrogative (elle peut être déduite de la structure et/ou des arguments utilisés). Elle peut être reformulée pour lui donner du sens et faire émerger **un fil conducteur**. A minima, **elle doit identifier les enjeux** nommés dans le sujet.

### Définitions et discussion des termes du sujet :

- **Motivation** : issue du latin « *movere* » (se mettre en mouvement), la motivation est un « *processus qui active, oriente, dynamise et maintient le comportement des individus vers la réalisation d'objectifs attendus* » (ROUSSEL, 2000). Pour THEVENET (1992), la motivation est « *cette force irrésistible qui vous pousse à travailler* ». Ce concept de motivation permet de « *décrire les forces internes [qui proviennent de l'intérieur de l'être humain] et/ou externes [qui proviennent de son environnement] produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement* » (VALLERAND et THILL, 1993).

La motivation peut être distinguée de la satisfaction qui est un état émotionnel résultant de la correspondance entre ce que la personne attend de son travail et ce qu'elle en retire effectivement.

- **Démotivation** : baisse significative ou absence d'engagement et d'énergie dans le cadre du travail, résultant de facteurs intrinsèques ou extrinsèques. Pour DECI et RYAN (2000), la démotivation est un état dans lequel un individu n'a ni l'envie ni l'intention d'agir, souvent lié à un sentiment d'incompétence ou de manque de contrôle. Elle peut aussi être le signe de conditions organisationnelles inadéquates, d'un manque de reconnaissance, ou encore de conflits entre des objectifs personnels et professionnels.

- **Entreprise** : organisation économique et sociale qui mobilise des ressources pour produire des biens ou des services destinés à satisfaire des besoins sur un marché.

### Enjeux du sujet :

Toute entreprise en recherche de performance doit pouvoir compter sur des ressources humaines motivées car la motivation présente de nombreux avantages : plus d'implication de la part des salariés dans le travail, meilleure acceptation des contraintes de l'organisation, ou encore réduction de l'absentéisme et du turnover qui permet de préserver les savoir-faire.

Or, ce qui était susceptible de motiver les salariés de la génération X (personnes nées entre 1965 et 1980) peut être substantiellement différent de ce qui motive les nouvelles générations de salariés (génération Y née entre 1981 et 1996 et génération Z née entre 1997 et 2010), ce qui suppose pour l'entreprise d'adapter ses leviers motivationnels.

En outre, au cours de la dernière décennie, la France a connu une nette diminution de son taux de chômage, passant de 10,5 % au deuxième trimestre 2015 à 7,4 % au troisième trimestre 2024. Cette évolution a engendré des tensions sur le marché du travail, notamment dans les métiers les plus exigeants (*exemples : employé polyvalent de la restauration, aide à domicile, aide-soignant...*), où des pénuries de main-d'œuvre se font sentir. Parallèlement, le pouvoir de négociation des travailleurs s'est accru, ces derniers adoptant des critères plus stricts avant d'accepter un emploi.

#### Exemples de problématiques :

**-Dans quelle mesure la gestion de la motivation et de la démotivation des ressources humaines constitue-t-elle un levier crucial pour la performance des entreprises contemporaines ?**

**-En quoi la prise en compte de la motivation des ressources humaines est-elle devenue indispensable pour les entreprises aujourd'hui ?**

**-Pourquoi et comment les entreprises doivent-elles aujourd'hui repenser leur approche face à la motivation et à la démotivation des ressources humaines ?**

Le **développement** est composé de deux (ou trois) parties équilibrées, chacune structurée en sous-parties qui s'enchaînent dans une logique démonstrative. Les séquences argumentatives peuvent comporter : la présence explicite d'une idée reliée au sujet, la présence d'explication(s) pour la défendre, la présence d'une illustration.

Exemple de plan :

#### **I – Les dangers croissants liés à la démotivation des ressources humaines**

A) À court terme, la démotivation des ressources humaines provoque des conséquences opérationnelles préoccupantes

B) À long terme, la démotivation des ressources humaines expose l'entreprise à des risques stratégiques majeurs

#### **II – L'importance d'agir pour motiver les ressources humaines dans les entreprises d'aujourd'hui**

A) Les leviers de motivation traditionnels demeurent essentiels pour maintenir l'engagement

B) Les nouvelles attentes des ressources humaines nécessitent de nouveaux leviers motivationnels

#### **Conseils aux candidats**

Les objectifs de l'épreuve requièrent la construction d'une argumentation structurée. Par conséquent, on attendra une copie présentant :

- une introduction avec une accroche, les définitions essentielles, la problématique ;
- un développement correspondant au sujet avec des parties distinctes ;
- une conclusion ;
- une expression écrite (syntaxe et orthographe) et une présentation satisfaisantes.

Les candidats gagneront à enrichir leur argumentation de références précises aux théories et auteurs mobilisables pour répondre à la question posée. Il ne s'agit pas en revanche de transformer les éléments de réponse en catalogue mais d'utiliser avec pertinence les auteurs et/ou théories dans l'argumentation proposée.

### **3.1.6. Repères bibliographiques pour les connaissances fondamentales en management, économie et droit**

Cette liste ne constitue pas une liste exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler les savoirs académiques afin d'acquérir les bases fondamentales à l'enseignement de l'économie et de la gestion.

#### **Ressources mobilisables en droit (*liste non exhaustive*)**

- Les manuels universitaires (Litec, Lamy, Mémentos Dalloz, Sirey, etc.) sont des sources utiles à la maîtrise des savoirs juridiques. De nombreux éditeurs proposent des sites sur lesquelles l'information est actualisée.
- Sites officiels peuvent également être consultés régulièrement dans le cadre de la préparation au concours :
  - <https://www.legifrance.gouv.fr/>
  - <https://www.service-public.fr/>
  - <https://www.courdecassation.fr/>
  - [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)
  - <http://vosdroits.servicespublic.fr>
  - [www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)
  - <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>
- Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemples : contrats, concurrence, consommation.
- Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne.
- Lexique des termes juridiques 2019-2020, Serge Guinchard et Thierry Debard, Éditions Dalloz, 27ème édition.
- Droit du travail, François Duquesne, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : relations individuelles et collectives de travail. 14ème édition en 2019.
- Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.
- Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.
- Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.
- Droit des obligations, Corine Renault-Brahinsky, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 15ème édition en 2019. Intègre la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (loi de ratification du 20 avril 2018).
- Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.
- Droit des sociétés et des groupes, Jean-Marc Moulin, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 12ème édition en 2019.
- Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.
- Droit commercial et des affaires, Michel Menjucq, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 11ème édition en 2019.
- Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.
- Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.
- Droit des entreprises en difficulté, Laetitia Antonin-Cochin et Laurence-Caroline Henry, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 1ère édition en 2018.

#### **Ressources mobilisables en économie (*liste non exhaustive*)**

- Notions fondamentales d'économie, Michel Bialès, Rémy Leurion, JL Rivaud – Éditions Foucher.
- Précis d'économie, Emmanuel Combe, Éditions PUF, 15ème édition, 2019.
- Lexique d'économie, Ahmed Silem, Éditions Dalloz, 15ème édition.
- Histoire de la pensée économique, Henri Denis, Éditions PUF – Quadrige, 2016.

- Histoire des faits économiques contemporains, Maurice Niveau et Yves Crozet, Éditions PUF – Quadrige, 2016.
- Les 1001 notions de l'économie - À l'usage des candidats aux examens et aux concours - Éditions PUF – 2016.
- Théories économiques, M. Montoussé, éd. Bréal.
- Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.
- Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck.
- Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.
- Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck.
- Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.
- Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.
- Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey).
- Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd. Economica.
- Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck.
- Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.
- Histoire des faits économiques, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.
- Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod.
- Sites : Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE, etc. :
  - <http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)
  - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)
  - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.
  - <http://www.alternatives-economiques.fr>
  - <http://www.insee.fr>
  - <http://www.ocde.org>
  - [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)
  - <http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)
- Revues - Les Cahiers français - Problèmes économiques - Reflets et perspectives de la vie économique - Revue économique - Regards croisés sur l'économie - L'économie politique - Alternatives économiques, etc.

### **Ressources mobilisables en management (*liste non exhaustive*)**

- Théorie des organisations : Sophie Landrieux-Kartochian – Editions Broché
- Notions fondamentales de management, Michel Scaramuzza, Michel Darbelet, Laurent Izard – Éditions Foucher.
- Management, l'essentiel des concepts et pratiques, S. Robbins, D. DeCenzo, Éditions Pearson Education.
- Le Management, fondements et renouvellements, Éditions Sciences Humaines.
- DCG 7 Management - Manuel – Réforme expertise comptable 2019-2020, Morgane Le Breton, Kévin Herlem, Sabine Separi, Éditions Dunod.
- Les théories de l'organisation et de l'entreprise : DECF, prépa CAPET, Agreg, Clotilde Marques - Éditions Ellipses.
- Éléments d'analyse économique de la firme, Jean-Paul Maréchal – PU de Rennes.
- Introduction à la gestion des entreprises, Alain Desreumaux, Éditions Armand Colin.
- Théorie des organisations, Alain Desreumaux, Éditions EMS ; Collection : Les essentiels de la gestion.
- Le management : voyage au centre des organisations, H. Mintzberg, Éditions Eyrolles.
- Structure et dynamique des organisations, H. Mintzberg ; Éditions d'organisation.
- Revues - Économie & Management - Revue française de gestion - Enjeux les Echos – La Tribune – revue Recherches en Sciences de gestion – RIHME – Revue Management Avenir, etc.

- Sites :
  - <http://www.aunege.org/>
  - <https://www.fnege.org/>
  - [www.institut-entreprise.fr](http://www.institut-entreprise.fr)
  - [www.iae-france.fr](http://www.iae-france.fr)
  - [www.lamaisondumanagement.com](http://www.lamaisondumanagement.com)

**Ressources transversales mobilisables en économie, droit et management :**

- Économie de la firme-monde, Pouvoir, régime de gouvernement et régulation - Virgile Chassagnon, Éditions de Boeck Supérieur.
- Les théories économiques de l'entreprise - Bernard Baudry et Virgile Chassagnon, Éditions La Découverte.
- L'économie institutionnelle - Bernard Chavance, Éditions La Découverte.
- L'économie des organisations - Claude Ménard, Éditions La Découverte.
- La performance juridique : pour une vision moderne du droit dans l'entreprise - Christophe Collard et Christophe Requilly, Éditions Lgdj.
- Décider avec les parties prenantes, approches d'une nouvelle théorie de la société civile - Maria Bonnaïfous-Boucher et Yvon Pesqueux, Éditions La Découverte.

## 3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

### 3.2.1 Statistiques générales 2025

|             |     |        |         |
|-------------|-----|--------|---------|
| N < 4       | 21  | 12,96% | 12,96%  |
| 4 ≤ N < 8   | 72  | 44,44% | 57,41%  |
| 8 ≤ N < 10  | 28  | 17,28% | 74,69%  |
| 10 ≤ N < 12 | 24  | 14,81% | 89,51%  |
| 12 ≤ N < 14 | 12  | 7,41%  | 96,91%  |
| 14 ≤ N < 16 | 4   | 2,47%  | 99,38%  |
| N ≥ 16      | 1   | 0,62%  | 100,00% |
| Total       | 162 | 1      |         |

Médiane 7,3/20 – Écartype : 3,12

Moyenne : 7,65/20

Rappel 2024

Médiane : 6,82/20 – Écart-type : 3,7

La moyenne de l'épreuve est de 7,50/20.

Rappel 2023

Médiane : 7,6/20 – Écart-type : 3,97

La moyenne de l'épreuve est de 7,86/20.

### 3.2.2 Le sujet

Le sujet de l'épreuve porte sur l'enseignement du référentiel de la STS Comptabilité et Gestion. Il a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet portait sur le processus 5 "Analyse et prévision de l'activité", notamment sur le calcul des coûts. Toutefois, le contexte précise que l'enseignant intervient également sur le processus 1 "Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales", sur les ateliers professionnels et en tant que professeur référent de la classe. Il s'agissait de concevoir une séquence pédagogique sur le thème du calcul des coûts.

La séquence pédagogique devait intégrer les activités du référentiel suivantes : 5.2.2. Mise en œuvre d'un système de calcul de coûts 5.2.3. Analyse de la démarche mise en œuvre 5.2.4. Évaluation des coûts et des marges et leur suivi 5.2.5. Analyse de la variabilité des coûts et des résultats obtenus

Dans un premier temps, le sujet demandait aux candidats de concevoir l'ensemble de la séquence pédagogique en présentant :

- Les objectifs d'apprentissage associés à cette situation professionnelle
- Le déroulement : pré-requis mobilisés, éventuelles transversalités, présentation de la séquence aux étudiants, découpage en différentes phases
- Les équipements mobilisés et les usages pédagogiques
- Les documents choisis dans le dossier joint en explicitant les raisons des choix et la transposition didactique éventuellement nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou explications, ajout d'indications, ...)
- Les travaux demandés aux étudiants en indiquant les questions et consignes de travail fournies.

Dans un second temps, le sujet demandait aux candidats de détailler :

- la démarche comprenant le calcul du coût d’approvisionnement par la méthode des centres d’analyse et du coût moyen unitaire pondéré des matières premières.
- Les éléments associés à la trace écrite (synthèse, prise de note) attendus de la part des étudiants sur les enjeux liés à l’internalisation ou l’externalisation d’une partie de l’activité.
- la formule de calcul sur tableur pour obtenir les résultats des cellules C10, D10 et E10 de l’annexe 13, tout en automatisant les calculs pour les lignes suivantes.
- Les propositions de remédiation pour prendre en charge les difficultés suivantes :
  - La différence entre un coût et une charge ;
  - La différence entre la méthode des coûts complets par les centres d’analyse et la méthode des coûts partiels ;
  - La compréhension des modalités de calcul des variations de stocks présentes dans le compte de résultat
  - L’existence d’une égalité systématique entre le total des charges de la comptabilité financière et le coût de revient total.
  -

Le dossier documentaire fourni s’appuyait sur la situation professionnelle issue de l’entreprise Beau Meuble. Cette SARL est une entreprise de conception et construction de meubles en bois.

Le dossier documentaire présentait une diversité d’annexes permettant aux candidats de réfléchir aux liens entre chaque document et la séquence à construire et à la transposition didactique éventuellement nécessaire (extraction d’une partie du document, suppression de certaines informations, ajouts d’indications...) :

- Annexe 1 : Équipement et logiciels à disposition dans la classe
- Annexe 2 : Présentation de la SARL Beau Meuble
- Annexe 3 : Compte de résultat de l’exercice 2024
- Annexe 4 : Informations complémentaires au compte de résultat
- Annexe 5 : Le processus de production et les centres d’analyse
- Annexe 6 : Répartition primaire
- Annexe 7 : Répartition secondaire
- Annexe 8 : Les unités d’œuvre
- Annexe 9 : Informations sur les matières premières
- Annexe 10 : Les ventes de l’entreprise en 2024
- Annexe 11 : Prévision de la hausse de la demande pour 2025
- Annexe 12 : Investissement envisagé pour faire face à la hausse de la demande
- Annexe 13 : Tableau d’amortissement de l’emprunt - extraits
- Annexe 14 : Externalisation d’une partie de la production suite à la hausse de la demande
- Annexe 15 : Extraits du Plan Comptable Général
- Annexe 16 : Méthodes des coûts complets et de coûts partiels
- Annexe 17 : Fascicule de résultats sectoriels – Données pour le secteur de la fabrication de meubles – Banque de France (extraits)
- Annexe 18 : Inflation : ça s’arrête quand ? Aude Martin, Alternatives économiques 27 mars 2023 (extraits)
- Annexe 19 : Extrait du référentiel du BTS Compatibilité et Gestion – Processus 5 « Analyse et prévision de l’activité »

### **3.2.3 Observations générales**

#### **Sur le fond**

Le jury considère que le sujet était réalisable dans le temps imparti pour un candidat bien préparé. Si certains candidats présentent des copies de qualité et des propositions abouties, en revanche d'autres sont peu abouties :

#### **Utilisation du dossier documentaire :**

Le contexte de l'organisation n'est pas suffisamment exploité alors que l'épreuve invite nécessairement à prendre appui sur la situation proposée.

Certains candidats se contentent d'utiliser les documents et de les citer sans présenter une séquence pédagogique répondant aux attendus.

L'exploitation des annexes est rarement justifiée dans le cadre de la conception de la séquence. Les documents produits par les candidats à destination des étudiants sont rarement didactisés, cela rend difficile l'exploitation des documents par les étudiants.

Certaines annexes n'ont quasiment pas été utilisées (La prévision de la hausse de la demande, l'article sur l'inflation, le tableau d'amortissement à l'emprunt) alors que leur exploitation aurait apporté une valeur ajoutée à la séquence.

#### **La séquence pédagogique**

- La proposition de séquence n'est pas toujours structurée (pas de découpage en séances) et aboutie. Les objectifs visés ne sont parfois pas précisément indiqués. Le candidat ne doit pas se contenter de recopier le sujet en s'appuyant uniquement sur les compétences issues du. Il doit avoir une réflexion aboutie sur les objectifs de la séquence et des séances qu'il souhaite proposer ;
- Les démarches pédagogiques et didactiques ne sont pas toujours justifiées alors que l'épreuve invite explicitement les candidats à justifier leurs choix ;
- Les attendus du référentiel ne sont pas toujours compris par tous et les intentions et les limites sont rarement prises en compte dans la proposition ;
- Les propositions d'évaluation, quelles qu'elles soient, sont assez rares. D'une manière générale, la réflexion sur l'évaluation est sommaire ;
- Les outils numériques sont cités mais les candidats précisent rarement l'intérêt pédagogique de cette utilisation (comment et pourquoi utiliser les outils mis à la disposition de l'enseignant) ;
- Le rôle de l'enseignant dans la séquence pédagogique est rarement développé.

#### **Les savoirs-associés**

- La maîtrise des savoirs associés à la séquence est globalement insuffisante. Les connaissances relatives au calcul de coût sont insuffisantes voire inexistantes : les charges indirectes sont mal intégrées et le calcul du coût moyen unitaire pondéré est souvent erroné. Cela témoigne d'un manque de maîtrise des méthodes et de leur intérêt.
- Trop de copies se contentent de propositions superficielles avec du vocabulaire pédagogique théorique, qui n'est pas toujours approprié et maîtrisé. Les fragilités apparaissent lorsque les candidats tentent de justifier leurs choix. Des décalages apparaissent entre les intentions et les actions réellement mises en œuvre pour accompagner les élèves ;
- Des explications erronées voire incompréhensibles sont parfois proposées comme piste de remédiation ;
- Les questions du sujet ne sont pas toujours toutes traitées (éléments de corrigé, trace écrite des étudiants, pistes de remédiation, etc.).

#### **Sur la forme**

Le jury constate le soin apporté globalement par les candidats à la présentation de leur copie. Toutefois :

- Un manque de clarté, de soin dans la présentation des calculs de coûts, des formules sur tableur et de justification des résultats pénalise certaines copies.
- L'écriture, l'orthographe, la grammaire sont parfois négligées ou peu maîtrisées ;
- Les copies sont parfois mal structurées (manque de titres, sous-titres, paragraphes).

### 3.2.4. Conseils aux candidats

L'épreuve sanctionne un niveau de maîtrise satisfaisant par les candidats des notions et concepts figurant dans les différents référentiels enseignés. Le sujet est conçu pour évaluer un domaine de compétences nécessaire à l'enseignement de la comptabilité. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- S'informer de la nature de l'épreuve, des modalités d'évaluation et des attentes du jury : la consultation des textes et des rapports de jury constitue un préalable indispensable à toute préparation ;
- S'informer sur le contenu des programmes de 1ère et terminale STMG et du référentiel de BTS Comptabilité Gestion, ainsi que sur les différentes progressions pédagogiques et les transversalités.
- Préparer sans faire d'impasse toutes les activités du référentiel de BTS Comptabilité et Gestion afin de pouvoir réfléchir aux transversalités possibles et à la place de la séquence sur les deux années de formation du BTS Comptabilité et Gestion ;
- Prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats de mener une veille informationnelle précise notamment en système d'information et d'actualiser leurs connaissances ;
- Organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets ;
- S'entraîner à travailler en temps limité dans les conditions du concours.

Lors de l'épreuve, il est essentiel de :

- Procéder à une lecture attentive du sujet (contexte, questions et documents pour pouvoir les exploiter correctement) ;
- S'appuyer sur le corpus documentaire en s'appropriant les documents mais surtout en les exploitant de manière personnelle et en les didactisant, c'est-à-dire en les retravaillant afin de les mettre en cohérence avec les objectifs de formation ;
- Réfléchir aux objectifs réels de la séance et des séquences proposées ;
- Faire un retraitement des annexes en fonction de la transposition didactique proposée ;
- Bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais la réflexion didactique est chronophage ;
- Présenter le plan de la proposition didactique en identifiant clairement les objectifs visés ;
- Argumenter les choix pédagogiques et didactiques ;
- Présenter une proposition synthétique, complète, découpée en plusieurs séances et proposer un découpage horaire ;
- Veiller à s'adapter au public concerné dans les propositions pédagogiques ;
- Réfléchir aux évaluations diagnostiques, formatives et/ou sommatives à soumettre aux élèves et mener une réflexion sur les remédiations possibles ;
- Traiter l'ensemble des questions notamment la partie corrigée attendue qui permet aux correcteurs d'évaluer les savoirs relatifs à la spécialité ;
- Proposer des méthodes pédagogiques variées et innovantes pour ne pas présenter une séquence chronophage.

Conseils portant sur le fond :

- Approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité, maîtriser les compétences scientifiques ;
- Utiliser un vocabulaire technique et adapté, ce qui constitue un élément de différenciation important entre les candidats.
- Utiliser des verbes d'actions (cf. taxonomie de bloom) à travers lesquels on peut comprendre aisément les intentions.
- Bien exploiter le dossier documentaire (choix des annexes, transposition didactique) ;
- Présenter un raisonnement rigoureux et structuré. Le jury rappelle que cela fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

Conseils portant sur la forme :

- Soigner la forme de la copie : écrire lisiblement, aérer la présentation, numérotter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement ;
- Veiller à ce que l'écriture soit lisible et s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- Proscrire les ratures ;
- Eviter tout commentaire sur la longueur du sujet pour justifier la mauvaise qualité de sa copie ;
- Proscrire les paraphrases d'annexes ;
- Être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ; la maîtrise de la langue française fait partie des compétences des professeurs (cf. Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).
- Réaliser une présentation sous forme de tableau quand la question le permet, même si ce n'est pas demandé explicitement ;
- Si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- Les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée (noire ou bleue).

Le jury réaffirme également qu'un candidat au concours doit maîtriser les techniques comptables, fiscales et celles relatives au contrôle de gestion et à l'analyse financière ... mais également doit être apte à expliquer, analyser, proposer des remédiations et cela par le biais de réponses structurées et argumentées.

Les candidats doivent maîtriser les modalités de conception d'une séquence pédagogique ainsi que la didactisation, c'est-à-dire la capacité à adapter les ressources au programme, au niveau des élèves et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse.

Les candidats doivent se documenter sur les savoirs et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité.

La connaissance des programmes, des référentiels, des transversalités et du fonctionnement d'une classe est indispensable.

## 4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Il convient également de conduire une réflexion sur le rôle du professeur, son positionnement en relation avec les valeurs de la République.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à un doute quant à la compatibilité entre la perception exprimée par des candidats du rôle du professeur et l'exercice du métier et les attentes de l'Institution.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation rigoureuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et peut-être, pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

### 4.1-ÉPREUVE DE LEÇON

#### Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes*)

Coefficient 5.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, sur l'enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

#### 4.1.1. Déroulement de l'épreuve

Un sujet est remis en début de préparation de l'épreuve aux candidats.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). ***À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.*** Pour la session 2025, devant le jury, les candidats disposaient d'un vidéoprojecteur. Les candidats pouvaient alors présenter des fichiers conçus pendant les trois heures de préparation et déposés en format PDF sur une clé USB utilisable sur l'équipement mis à disposition par le lycée. Les candidats n'apportaient devant la commission que :

- la clé USB
- les brouillons préparés pendant les 3 heures sur les feuilles mises à leur disposition

- le sujet

**Il a été rappelé aux candidats qu'ils n'étaient pas autorisés à apporter et à utiliser devant le jury des documents autres que ceux évoqués précédemment.**

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 20 minutes d'exposé au maximum,
- 40 minutes d'entretien avec les membres du jury.

#### 4.1.2. Éléments statistiques 2025

| Notes            | CAPET    |             |           | CAFEP    |             |           |
|------------------|----------|-------------|-----------|----------|-------------|-----------|
|                  | Effectif | Pourcentage | % cumulés | Effectif | Pourcentage | % cumulés |
| $N < 5$          | 10       | 13,51%      | 13,51%    | 1        | 4,55%       | 4,55%     |
| $5 \leq N < 8$   | 17       | 22,97%      | 36,49%    | 6        | 27,27%      | 31,82%    |
| $8 \leq N < 10$  | 9        | 12,16%      | 48,65%    | 2        | 9,09%       | 40,91%    |
| $10 \leq N < 12$ | 10       | 13,51%      | 62,16%    | 4        | 18,18%      | 59,09%    |
| $12 \leq N < 14$ | 8        | 10,81%      | 72,97%    | 5        | 22,73%      | 81,82%    |
| $14 \leq N < 16$ | 5        | 6,76%       | 79,73%    | 2        | 9,09%       | 90,91%    |
| $N \geq 16$      | 15       | 20,27%      | 100,00%   | 2        | 9,09%       | 100,00%   |
|                  | 74       | 1           |           | 22       | 100,00%     |           |

La moyenne de l'épreuve est de 10,26 (stable par rapport à 2024 pour laquelle la moyenne était de 10,21 et en baisse par rapport à 2023, session pour laquelle la moyenne était de 10,96), avec une disparité entre les deux concours :

pour le CAPET : 10,23/20 avec un écart-type à 5,24 (en 2024 9,79 avec un écart-type de 5,37, en 2023 10/20 avec un écart-type à 5,22),

pour le CAFEP 10,36 avec un écart-type de 3,92 (en 2024 11,6/20 avec écartype de 5,9 et en 2023 11,31/20.avec un écart-type à 4,52)

*Pour le troisième concours*

| Leçon 3ème concours |          |             |           |
|---------------------|----------|-------------|-----------|
| Notes               | Effectif | Pourcentage | % cumulés |
| $N < 5$             | 3        | 33,33%      | 33,33%    |
| $5 \leq N < 8$      | 5        | 11,11%      | 44,44%    |
| $8 \leq N < 10$     | 3        | 33,33%      | 77,78%    |
| $10 \leq N < 12$    | 0        | 22,22%      | 100,00%   |
| $12 \leq N < 14$    | 3        | 0,00%       | 100,00%   |
| $14 \leq N < 16$    | 1        | 0,00%       | 100,00%   |
| $N \geq 16$         | 0        | 0,00%       | 100,00%   |
|                     | 9        | 100,00%     |           |

*La moyenne en 2025 est de 8,1 (forte hausse par rapport à 2024 : 6,66 et toujours en baisse par rapport à 2023 avec 9,2) avec un écart-type de 4,19. En 2022, les candidats avaient obtenu une moyenne est 11,32 avec un écart-type de 4,55*

#### **4.1.3. Observations du jury**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Lors de la session, aucun candidat n'a obtenu cette note éliminatoire.

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Les concepts clés doivent clairement apparaître dans le déroulé de séance. Il est donc indispensable de maîtriser les notions fondamentales des programmes de 1<sup>ère</sup> et Terminale et du référentiel de BTS. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française, et du champ lexical propre au domaine d'étude dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG ou de BTS CG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves et leur futur milieu professionnel dans leur exposé ou lors de l'entretien.

**Le jury attire l'attention des candidats sur le risque d'un formatage sur le fond et sur la forme. Le métier d'enseignant repose sur l'expression d'une liberté pédagogique et le jury regrette que de nombreux candidats adoptent des normes de réflexion et de présentation se privant ainsi de la possibilité d'exprimer leur capacité à concevoir des séances adaptées aux attendus et au contexte proposés dans le sujet.**

##### ***4.1.3.1. Sur la forme***

D'une manière générale, les candidats se sont bien emparés du temps imparti pour assurer leur présentation (20 minutes). Certaines prestations des candidats ont pu manquer de structure et apparaître assez décousues : la proposition présentée se limitant parfois à une succession d'étapes juxtaposées sans véritable organisation du propos. Assurer une présentation de vingt minutes n'est pas une obligation. Parfois, certains candidats se sont lancés dans de longs développements inutiles pour se rapprocher de ce qu'ils ont compris comme un

objectif. Les candidats ont la possibilité de concevoir un support numérique lors de leur préparation pendant une durée de 3 heures. Le jury a constaté que lorsque cette présentation existait, des fautes d'orthographe étaient trop souvent présentes.

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré et non contraint dans un cadre formel trop rigide leur permettant ainsi, de clarifier les intentions pédagogiques de leur projet de séance. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie adaptée ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette démarche ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé. Cela a été pénalisé.

De nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a, là encore, fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa proposition à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. Il en est de même de l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un support numérique lors de la prestation est donc possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altérerait la communication lors de l'exposé. En revanche, le jury encourage les candidats à fournir une prestation originale, qui ne reprendrait pas intégralement ou même partiellement une proposition de manuel. En début de préparation, une clé USB était remise à chacun des candidats pour qu'il puisse déposer les fichiers qu'ils souhaitaient présenter au jury en utilisant l'ordinateur du lycée et d'un vidéoprojecteur.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant. Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées.

#### ***4.1.3.2. Sur le fond***

Si les commissions ont entendu d'excellentes prestations conformes aux attendus et démontrant les compétences visées, d'autres présentations proposées ne tiennent pas suffisamment compte du contexte fourni et n'inscrivent pas leurs choix didactiques et pédagogiques dans le cadre proposé. Les démarches didactiques

et pédagogiques sont peu justifiées et restent très superficielles. Certains candidats se bornent à des déclarations d'intention très générales. Ainsi, si des activités à proposer aux élèves sont souvent évoquées, dans certains cas aucun exemple précis ne vient illustrer le propos. Les supports présentés sont parfois simplement « montrés » sans explicitation de leur apport et ou de leur intérêt. Les concepts à mobiliser, en lien avec la spécialité du concours (comptabilité et finance), ne sont pas toujours bien maîtrisés par les candidats y compris quand il a pu s'agir de notions fondamentales a priori peu complexes. Parfois, des lacunes surprennent avec l'incapacité de quelques candidats à définir ou à donner du sens à des notions pourtant fondamentales. Souvent les présentations ne prennent pas suffisamment en compte, de manière rigoureuse, le thème à aborder, le programme ou le référentiel, et les éléments de contexte fournis dans le sujet.

Si de très bonnes prestations ont pu répondre aux attentes du jury, trop nombreux sont les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les programmes de la série STMG ou le référentiel du BTS Comptabilité Gestion. Les transversalités (notamment avec le droit et l'économie ou la management) restent souvent inexploitées. Le jury déplore par ailleurs que les démarches pédagogiques (méthode des cas, études, projets) soient méconnues pour de trop nombreux candidats.

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : il est conseillé aux candidats de définir précisément et avec rigueur les termes du sujet ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts et démarches mobilisés ;
- la prise en compte du contexte : il est indispensable d'intégrer dans la réflexion, les conditions d'enseignement ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves éludant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- la connaissance des programmes : le jury a souvent constaté une méconnaissance des programmes du cycle terminal de STMG. Ce qui implique que de trop nombreux candidats, d'une part, ignorent que le cycle terminal démarre dès la classe de première ; d'autre part, réalisent des erreurs de positionnement correct de leur séance, de ses prérequis et prolongements ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent parfois de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les propositions des candidats se limitent souvent à de simples recopies des chapitres de manuels, sans prise de recul, sans esprit critique. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séance et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, permettant d'améliorer les apprentissages des élèves. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de

professeurs. S'agissant d'un concours relevant de l'économie et gestion, le numérique au sein des organisations est également un objet d'enseignement qu'il convient d'intégrer à la réflexion ;

- l'évaluation des élèves : elle est souvent évoquée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séance pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séance pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séance pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- l'ancrage dans l'actualité : le jury regrette l'indigence de cet aspect dans les propositions des candidats.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séance sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séance dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite parfois à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble. Des notes très faibles ont été attribuées à des prestations très fragiles d'un point de vue conceptuel et incohérentes. Il est rappelé aux candidats que lors de leur présentation, ils doivent répondre au sujet explicitement posé, même si celui-ci nécessite de croiser plusieurs compétences du référentiel ou capacités du programme. Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séance pédagogique.**

**L'entretien prolonge l'exposé du candidat** qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

**Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré** qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions, capacités et compétences à travailler avec élèves,
- la place de la séance dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- la prise en compte des éléments de contexte,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

#### 4.1.4. Conseils aux candidats

##### Avant l'épreuve

Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves. Les candidats doivent s'appropriier les programmes de la classe de seconde, du cycle terminal et référentiels de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT. A ce titre, le jury conseille aux candidats de se munir desdits programmes le jour de l'épreuve. L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier. Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non ne la conditionner ni la formater.

##### Lors de la préparation en loge :

Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation. La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séance pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion. Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés. Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée. L'intégration du numérique dans le projet de séance est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites. Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter. Une séance pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

##### Pendant l'épreuve devant le jury :

Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites. Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour

aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury.

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.  
Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

#### 4.1.5. Exemple de sujet de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2025

|                     |                                                                                                                                                                                  |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONCOURS            | CAPET-CAFEP-3ème concours externe - ÉCONOMIE & GESTION                                                                                                                           |
| OPTION              | Gestion et Finance                                                                                                                                                               |
| SESSION             | 2025                                                                                                                                                                             |
| ÉPREUVE D'ADMISSION | Épreuve de leçon - coefficient 5                                                                                                                                                 |
| MODALITÉS           | <b>Durée de la préparation</b> : trois heures<br><b>Durée de l'épreuve</b> : une heure<br>exposé : vingt minutes maximum ;<br>entretien avec le jury : quarante minutes maximum) |

#### Contexte de déroulement

*Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.*

*L'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique avec **autonomie de fonctionnement** durant la préparation et durant l'épreuve est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.*

#### MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

##### Cadre pédagogique

- **Série** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- **Niveau** : Terminale
- **Enseignement** : Tronc commun – Management, sciences de gestion et numérique.

**Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves**

**Annexe 2 : Extraits du programme tronc commun de management sciences de gestion et numérique**

|              |
|--------------|
| <b>Sujet</b> |
|--------------|

Présenter un projet de séance de 2 heures en classe entière dans l'enseignement du tronc commun de management, sciences de gestion et numérique du cycle Terminal de la série STMG portant sur le thème 1 et plus précisément la question 1.3 : Quels choix d'organisation de la production pour concilier flexibilité, qualité et maîtrise des coûts ?

Afin d'élaborer cette séance, vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 du sujet.

La capacité à développer est la suivante :

- déterminer la pertinence d'un contrôle des coûts.

Vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 pour traiter cette situation professionnelle.

**Titre de la séance : La performance et le contrôle des coûts**

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation des acquis des élèves,
- des liens éventuels avec les programmes de sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG et de l'enseignement spécifique de gestion et finance de la classe de terminale.
- la place dans la progression pédagogique,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

**Il vous est demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques de la séance.**

**Scénario proposé :** vous enseignez, dans le second cycle, les sciences de gestion et numérique en première et le tronc commun de management, sciences de gestion et numérique dans une classe de terminale. Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séance que vous réaliserez en terminale STMG. Cette proposition de séance doit prendre en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessous permettant aux élèves de comprendre les méthodes des coûts complets et des coûts spécifiques mais également d'en montrer la pertinence pour la performance ainsi que les intérêts et les limites.

Lors des séances précédentes, vous avez abordé avec les élèves l'innovation de procédés, le choix des différents modes de production de biens et de services et la notion de gestion de la chaîne logistique (supply chain management).

## **Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves**

**Caractéristiques de l'établissement :** lycée d'enseignement général et technologique situé au centre-ville d'une des principales villes de l'académie d'Orléans-Tours comprenant environ 1 400 élèves et étudiants.

L'établissement est constitué :

- d'un premier cycle (de la sixième à la troisième),
- d'un second cycle qui propose :
  - en filière générale plusieurs enseignements de spécialité,
  - en filière technologique pré-bac, la préparation au baccalauréat S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Danse et de la Musique), la préparation au baccalauréat STMG, avec les 4 enseignements spécifiques (Gestion et Finance, Mercatique, Ressources Humaines et Communication et Systèmes d'Information et de Gestion)
- d'une filière technologique post-bac, la préparation au BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Comptabilité et Gestion et Services Informatiques aux Organisations et la préparation au Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG).

**Extraits du projet de l'établissement :** dans le but d'accompagner et de faire réussir les élèves de la série STMG et qu'elle soit perçue par eux comme un parcours de réussite, l'établissement limite les effectifs des classes à 24 élèves en accordant des heures à effectifs réduits pour les enseignements de droit et d'économie. D'autre part, les professeurs d'économie et gestion organisent, tous les ans sur 3 jours, pour les élèves de première STMG, un jeu de création d'entreprise. À cette occasion, les élèves de terminale sont les « mentors » des groupes d'élèves de première. Enfin, afin d'aider les élèves en difficulté, les professeurs d'économie et gestion organisent, sur le temps scolaire, des heures de tutorat individualisé en petits groupes de 4 élèves maximum en droit et économie, management et sciences de gestion et numérique.

**Caractéristiques de la classe :** Il s'agit d'une classe de terminale STMG de 24 élèves divisées en deux groupes. 9 élèves suivent l'enseignement spécifique de Systèmes d'Information et de Gestion et 15 élèves suivent l'enseignement spécifique de Gestion et Finance. Le groupe classe est majoritairement composé de garçons ; seulement 7 filles. Le niveau de la classe est assez hétérogène ; 5 élèves constituent une « tête de classe » solide, 12 élèves sérieux éprouvent des difficultés à mobiliser les connaissances pour analyser les situations de gestion proposées. Parmi les 7 élèves qui éprouvent de réelles difficultés de compréhension, 3 élèves, pas réellement motivé par la série STMG, perturbent régulièrement la classe.

**Circonstances :** Pour assurer l'enseignement du tronc commun de management, sciences de gestion et numérique, vous disposez de 6 heures par semaine, classe entière, découpées en 3 blocs de 2 heures.

Un bloc de 2 heures le mardi de 13h40 à 15h35, un second bloc de 2 heures le jeudi de 8h10 à 10h10 et le dernier bloc le vendredi de 13h40 à 15h35.

**Équipement de la salle :** les cours se déroulent dans une salle organisée en deux pôles : une première partie de la salle dispose de 24 places disposées en îlots (8 îlots de 3 places) ; la deuxième partie de la salle est équipée de 16 postes informatiques connectés à internet, équipés d'un texteur et d'un tableur.

La salle dispose également d'un tableau blanc et est équipée d'un vidéoprojecteur connecté au poste professeur.

## Annexe 2 : Extraits du programme tronc commun de management sciences de gestion et numérique

### Thème 1 : Les organisations et l'activité de production de biens et de services

Compte tenu de ses finalités et de son objet social, une organisation fixe ses objectifs et définit sa stratégie, puis met en place sa production, comprise ici au sens large de production de biens ou de services, matérielle ou immatérielle, marchande ou non marchande. L'étude de ce thème a pour but de montrer aux élèves que l'organisation de l'activité de production est une démarche réfléchie et structurée, contrainte par son environnement et par la nature des biens ou services à produire. Les décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux choix de la production, à l'organisation de la production et du travail, ainsi qu'à son évaluation, sont déterminantes. Elles vont notamment avoir des conséquences en matière de compétitivité et de réactivité.

#### L'élève est capable :

[...]

- de déterminer la pertinence d'un contrôle des coûts.

| Questions                                                                                                    | Notions                                             | Indications complémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.3. Quels choix d'organisation de la production pour concilier flexibilité, qualité et maîtrise des coûts ? | Contrôle des coûts : coût complet, coût spécifique. | <p>L'évaluation de la performance se mesure notamment grâce au contrôle des coûts.</p> <p>Les méthodes et les choix de charges retenues pour le calcul d'un coût dépendent du contexte de l'organisation et de ses objectifs. Aucune organisation n'échappe à la question du suivi de ses coûts.</p> <p><i>La notion de coût, abordée en classe de première dans l'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique, est approfondie.</i></p> <p>La méthode des coûts complets est fondée sur l'utilisation de nomenclatures pour les consommations physiques et de gammes pour la main d'œuvre directe afin de rattacher directement des charges aux produits. A contrario, les charges indirectes concernent plusieurs produits ou l'ensemble de l'entreprise. Cette méthode dépasse le simple cadre du contrôle des coûts liés aux opérations de production : elle revêt une dimension stratégique de maintien d'une position concurrentielle en supposant une certaine stabilité de l'environnement.</p> <p>Le montant des charges variables fluctue, par simplification, de façon proportionnelle avec l'activité mesurée par la production. Les charges fixes sont d'un montant indépendant de l'activité dans le cadre d'une structure donnée.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres.</p> |

|  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | <p>Cette méthode s'est développée dans le cadre d'un contrôle des coûts opérationnels en environnement plus instable.</p> <p><i>À partir d'un contexte comportant une problématique de suivi de coûts, il s'agit d'interroger la composition d'un coût selon la méthode retenue (coût complet, coût spécifique), afin d'en montrer les intérêts et les limites.</i></p> |
|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN

### Rappel de la définition de l'épreuve

#### Epreuve d'entretien

**Durée : 35 minutes**

**Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

#### 4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Les candidats sont accueillis par une commission. A chaque fois le déroulé de l'épreuve est rappelé, avec pour commencer une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses expériences. Le candidat n'est pas interrompu pendant les cinq minutes sauf pour être invité à conclure. Ensuite, un échange s'installe. Sur la deuxième partie de l'épreuve, chaque mise en situation a été présentée oralement par un des membres de la commission.

#### 4.2.2.- Éléments statistiques 2025

| Notes                 | CAPET    |             |           | CAFEP    |             |           |
|-----------------------|----------|-------------|-----------|----------|-------------|-----------|
|                       | Effectif | Pourcentage | % cumulés | Effectif | Pourcentage | % cumulés |
| <b>N &lt; 5</b>       | 5        | 6,94%       | 6,94%     | 0        | 0,00%       | 0,00%     |
| <b>5 ≤ N &lt; 8</b>   | 16       | 22,22%      | 29,17%    | 2        | 9,09%       | 9,09%     |
| <b>8 ≤ N &lt; 10</b>  | 7        | 9,72%       | 38,89%    |          | 0,00%       | 9,09%     |
| <b>10 ≤ N &lt; 12</b> | 5        | 6,94%       | 45,83%    | 3        | 13,64%      | 22,73%    |
| <b>12 ≤ N &lt; 14</b> | 10       | 13,89%      | 59,72%    | 3        | 13,64%      | 36,36%    |
| <b>14 ≤ N &lt; 16</b> | 13       | 18,06%      | 77,78%    | 5        | 22,73%      | 59,09%    |
| <b>N ≥ 16</b>         | 16       | 22,22%      | 100,00%   | 9        | 40,91%      | 100,00%   |
|                       | 72       | 1           |           | 22       | 1           |           |

La moyenne de l'épreuve est de 12,92/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 11,56 (contre 12,71 en 2024, 12,40/20 en 2023 avec un écart-type à 4,91 (4,83 en 2024 et à 4,88 en 2023) et pour le CAFEP 14,02 (contre 13,54 en 2024 et 13,63/20 en 2023) et avec un écart-type de 3,46 (3,79 en 2024 et 4,52 en 2023)

| Entretien 3ème concours |          |             |           |
|-------------------------|----------|-------------|-----------|
| Notes                   | Effectif | Pourcentage | % cumulés |
| <b>N &lt; 5</b>         | 0        | 0,00%       | 0,00%     |
| <b>5 ≤ N &lt; 8</b>     | 1        | 6,67%       | 6,67%     |
| <b>8 ≤ N &lt; 10</b>    | 0        | 0,00%       | 6,67%     |
| <b>10 ≤ N &lt; 12</b>   | 1        | 6,67%       | 13,33%    |
| <b>12 ≤ N &lt; 14</b>   | 4        | 26,67%      | 40,00%    |
| <b>14 ≤ N &lt; 16</b>   | 4        | 26,67%      | 66,67%    |
| <b>N ≥ 16</b>           | 5        | 33,33%      | 100,00%   |
|                         | 15       | 100,00%     |           |

*En 2025, la moyenne est de 14,16 avec un écart-type de 3,37*

*En 2024, la moyenne est de 11,77 avec un écart-type de 4. Pour la session 2023 (12,28 avec un écart-type de 4,43). En 2022, la moyenne était de 12,26 avec un écart-type de 3,06*

#### 4.2.3- Les observations du jury

##### 4.2.3.1. Concernant la première partie de l'épreuve :

##### La présentation

Le jury constate que de nombreux candidats ont pris le soin de structurer leur présentation en faisant ressortir les étapes clefs de leurs parcours, la transférabilité des compétences acquises et cela en utilisant l'intégralité du temps disponible (5 minutes maximum). La très grande majorité des candidats adopte une posture et une syntaxe tout à fait conformes à ce qui est attendu d'un enseignant.

Cependant, certains candidats n'ont pas profité du temps imparti pour exposer clairement leur parcours se contentant de quelques énumérations de postes ou fonctions. D'autres ont eu tendance à dérouler de façon chronologique des expériences sans avoir été en mesure de faire émerger les éléments saillants et les compétences transférables dans le métier projeté. Dans ce cas, la présentation s'est assimilée à un catalogue, sans réelle analyse ni mise en perspective du parcours antérieur. Le jury a apprécié et valorisé les prestations objectivant la motivation du candidat et son engagement. Ces prestations convaincantes se sont souvent accompagnées d'illustrations au travers d'exemples concrets et pour les meilleurs candidats de la capacité à expliciter en quoi le parcours professionnel antérieur a motivé à devenir enseignant.

Enfin, si plusieurs candidats ont réussi à démontrer que des compétences acquises lors d'un parcours précédent peuvent servir utilement leur projet d'enseignement, d'autres n'identifient pas toujours les compétences acquises lors de leur parcours ni leur transférabilité vers les missions d'un enseignant, en lien avec le référentiel de compétences.

### **Le temps d'échange avec le jury**

Le jury a noté que l'échange qui suit la présentation a permis à la plupart des candidats d'éclairer leur parcours et leur motivation. Les membres du jury ont apprécié la fluidité et l'écoute mutuelle qui s'est installée avec l'essentiel des candidats.

Certains d'entre eux ont cependant eu du mal à s'installer dans un réel échange avec le jury. Le jury rappelle que les questions ont pour seul et unique objectif de comprendre la motivation du candidat et les compétences dont il pense disposer pour être enseignant. Enfin, si de nombreux candidats ont su apporter des réponses concises au jury, certains ont eu tendance, soit parce qu'ils ne comprenaient pas bien le sens du questionnement, soit pour gagner du temps, à faire des réponses très longues, souvent hors-sujet, qui ont empêché un questionnement supplémentaire. Le jury rappelle aux candidats qu'ils sont en droit de demander de reformuler lorsque la question n'est pas bien comprise et que la capacité de synthèse et de concision est une composante importante de l'activité de l'enseignant.

### **Concernant la seconde partie de l'épreuve**

La partie mise en situation professionnelle nécessite dans un premier temps une analyse de la situation énoncée, puis une identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

#### *L'analyse de la situation*

Le jury a noté que la plupart des candidats analyse la situation de façon pertinente en lien avec les éléments du contexte énoncé. Les très bons candidats parviennent à replacer cette analyse dans un cadre plus global, là où certains candidats ont plus de difficultés à prendre de la hauteur.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui avaient un propos nuancé, faisant émerger les dilemmes, les controverses, et les points de tension en jeu dans les mises en situation proposées.

Les candidats les moins performants se sont souvent contentés d'une redite du contexte sans mesurer les enjeux problématiques de la situation.

#### *L'identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.*

Le jury a noté que même si plusieurs candidats sont en capacité d'énoncer les principes en jeu dans les situations (non-discrimination, égalité filles garçons...) nombre d'entre eux ont des difficultés à les distinguer des valeurs de la République et à comprendre le lien qui les unit. Par ailleurs, plusieurs candidats sont en difficulté pour expliciter de façon simple les valeurs de la République. Les très bons candidats parviennent à envisager des actions à différentes échelles de temps, les collaborations à mener et vont jusqu'à l'explicitation de l'intérêt de porter les valeurs auprès des élèves.

Le jury constate que dans l'ensemble les candidats ont une connaissance imprécise des valeurs de la République, des droits et obligations des fonctionnaires et du référentiel des compétences métiers des enseignants.

Dans le cadre de la proposition de pistes de solution, le jury a noté un effort de nombre de candidats pour proposer des solutions concrètes au travers d'exemples. Certains se contentent cependant de propos très généraux sur l'importance de partager les valeurs de la République, peu argumentés et peu illustrés de manière concrète. Le jury déplore cependant que trop peu de candidats aient réussi à dépasser l'énumération de principes et valeurs pour chercher à déconstruire les représentations des élèves.

Le jury a apprécié les prestations de candidats qui s'appuient sur toutes les personnes ressources au sein de la communauté éducative, pour construire une réponse qui s'inscrit dans le collectif et la concertation. Pour les mises en situation en classe, le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont su se positionner comme enseignant de la classe et faire le lien, quand cela était possible, avec les contenus disciplinaires.

#### **4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats**

Conseils de préparation avant l'épreuve

##### **Présentation du parcours**

La présentation du parcours est une épreuve qui nécessite une réelle prise de recul sur son parcours. Elle nécessite donc une réflexivité et une analyse pour comprendre :

- Ce qui conduit à vouloir devenir enseignant
- En quoi le cheminement antérieur a permis de développer des compétences en lien avec le métier d'enseignant

Afin que les candidats se préparent à l'épreuve, le jury conseille :

- De réaliser ce travail de réflexivité sur son parcours et d'analyse de ses propres compétences

- D'échanger avec des enseignants et des acteurs de la communauté éducative pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant et sortir de représentations parfois caricaturales sur le métier
- De n'évoquer lors de la présentation, que les éléments de son parcours qui ont un lien avec son projet professionnel en s'attachant à nouer les liens
- D'utiliser tout le temps disponible pour présenter son parcours

### **Mise en situation professionnelle**

- De se renseigner sur le fonctionnement du système éducatif et d'un établissement public local d'enseignement EPLE
- De s'informer sur la nature de l'épreuve, les attendus et son déroulé : il est fortement conseillé de consulter les informations sur le site « Devenir enseignant ».
- De connaître les droits et obligations du fonctionnaire, la distinction entre les différentes valeurs de la République
- De prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien appréhender les exigences des missions d'enseignant au service de la réussite des tous les élèves

### **Recommandations lors de l'épreuve.**

Lors de l'épreuve, le jury conseille aux candidats :

- De démontrer des capacités d'analyse, d'écoute et de réflexivité pour échanger de manière constructive avec le jury
- De structurer le propos tenu en identifiant les acteurs, les dispositifs ressources et la temporalité des actions envisagées.

## **SITOGRAPHIE**

Epreuves du CAPET/CAEFEP externe

[Epreuves du Capet externe et du Cafep-Capet économie et gestion - Devenir enseignant](#)

Epreuve d'entretien

[Epreuve d'entretien avec le jury - Devenir enseignant](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- ☐ Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- ☐ Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- ☐ Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- ☐ Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- ☐ "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité -Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>